

2018

(**décision modificative n°2**)

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

<p style="text-align: center;">PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - 2018</p>
--

La deuxième décision modificative de l'année 2018 comporte :

- **des inscriptions qui impactent l'équilibre général des budgets :**
 - crédits complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services,
 - désaffectations de crédits,

- **des inscriptions qui n'impactent pas l'équilibre général des budgets :**
 - tableau de décision modificative technique correspondant aux virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même opération (en investissement) ou au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement),
 - écritures comptables spécifiques comprenant les régularisations comptables et les opérations d'ordre.

Conformément au règlement budgétaire et financier voté en Conseil métropolitain du 10 février 2017, un bilan de la gestion pluriannuelle du Grand Nancy sera présenté au compte administratif et porté en annexe budgétaire.

☆☆☆

PRESENTATION CONSOLIDEE DE LA DM2	page 4
I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS	
1. Section d’investissement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 9
2. Section de fonctionnement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 49
II – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE	
1. Section d’investissement : virements de crédits à l’intérieur d’une même AP d’un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération	page 67
2. Section de fonctionnement : virements de crédits à l’intérieur d’un même CR d’un chapitre à un autre chapitre	page 71
III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES	
1. Opérations réelles	page 77
<i>A. Admissions en non-valeur</i>	<i>page 78</i>
<i>B. Régularisations relatives à des inscriptions budgétaires comptabilisées deux fois lors de l’élaboration du budget primitif 2018</i>	<i>page 79</i>
<i>C. Répartition contractuelle des honoraires sur les opérations de maîtrise d’ouvrage déléguée</i>	<i>page 80</i>
<i>D. Régularisations relatives au refinancement de la dette</i>	<i>page 81</i>
2. Opérations d’ordre	
<i>A. Doubles comptes des travaux justifiés aux S.E.M. dans le cadre des opérations réalisées sous mandat</i>	<i>page 84</i>
<i>B. Amortissement des subventions reçues</i>	<i>page 85</i>
<i>C. Neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions</i>	<i>page 86</i>
<i>D. Transfert des comptes 2031 en comptes 21</i>	<i>page 87</i>
<i>E. Cessions à titre onéreux</i>	<i>page 88</i>
<i>F. Acquisitions à titre gratuit</i>	<i>page 89</i>
<i>G. Régularisation du programme 314 – parking relais Brabois</i>	<i>page 90</i>

Présentation consolidée de la DM2

DM2 - INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Budget principal	1 019 950 €	10 731 786 €	
Désaffectations	-10 834 040 €		
Inscriptions complémentaires	4 393 990 €		
Refinancement de dette	7 460 000 €		
Neutralisation des amortissements		7 540 000 €	
Régularisations		3 191 786 €	
Budget annexe eau	-1 649 900 €	34 930 €	
Désaffectations	-2 725 000 €		
Refinancement de dette	1 075 100 €		
Budget annexe assainissement	-2 463 500 €		
R.M.T.	167 272 €		
Budget annexe parcs de stationnement	22 425 €		
Budget annexe locations immobilières	-244 400 €		
Désaffectations	-244 400 €		
Budget annexe congrès et événements	-547 280 €	238 000 €	
Désaffectations	-547 280 €		
Budget annexe transports	28 642 270 €	88 915 €	
Désaffectations	-2 586 730 €		
Refinancement de dette	31 229 000 €		
Total	24 946 837 €	11 093 631 €	
	36 040 468 €		
Budget principal	1 019 950 €	10 731 786 €	
Désaffectations	-2 920 836 €		
Inscriptions complémentaires	4 633 508 €		
Refinancement de dette	7 460 000 €		
Emprunts	-8 152 722 €		
Régularisations		3 191 786 €	
Autofinancement		7 540 000 €	
Budget annexe eau	-1 642 278 €	27 308 €	
Désaffectations	-1 596 000 €		
Refinancement de dette	1 075 100 €		
Emprunts	-1 121 378 €		
Budget annexe assainissement		22 543 €	
R.M.T.			
Budget annexe parcs de stationnement	22 425 €		
Budget annexe locations immobilières	-244 400 €		
Emprunts	-244 400 €		
Budget annexe congrès et événements	-547 280 €	238 000 €	
Désaffectations	-82 015 €		
Emprunts	-465 265 €		
Budget annexe transports	28 713 450 €	17 735 €	
Désaffectations	-669 467 €		
Refinancement de dette	31 229 000 €		
Emprunts	-1 846 083 €		
Total	27 321 867 €	11 037 372 €	
	38 359 239 €		

DM2 - FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Budget principal	1 971 272 €	7 540 000 €	
Désaffectations	-525 000 €		
Inscriptions complémentaires	2 448 096 €		
Admissions en non valeur	48 176 €		
Autofinancement		7 540 000 €	
Budget annexe eau	70 000 €	27 308 €	
Budget annexe assainissement	140 000 €	22 543 €	
Budget annexe parcs de stationnement	33 830 €		
Budget annexe locations immobilières	134 000 €		
Budget annexe transports	1 158 000 €		
Total	3 507 102 €	7 589 851 €	
	11 096 953 €		
Budget principal	2 150 114 €	7 540 000 €	
Désaffectations	-400 000 €		
Inscriptions complémentaires	2 550 114 €		
Neutralisation des amortissements			7 540 000 €
Budget annexe eau	230 000 €	34 930 €	
Budget annexe assainissement	520 000 €		
Budget annexe parcs de stationnement			
Budget annexe locations immobilières			
Budget annexe transports	1 087 619 €	71 180 €	
Total	3 987 733 €	7 646 110 €	
	11 633 843 €		

Investissement

Outre les ajustements opérés sur les CP (crédits de paiement) des AP (autorisations de programme), la section d'investissement prend également en compte, des régularisations comptables, équilibré en dépenses et en recettes, sur neuf emprunts pour un total de + **39,764 M€** (+ 7,460 M€ au budget principal, + 1,075 M€ pour l'Eau et + 31,229 M€ pour les Transports). Les désaffectations de CP représentent en dépenses pour le budget principal – 6,440 M€ et les budgets annexes – 8,377 M€, soit un total de – **14,817 M€** tous budgets confondus.

Ces désaffectations de crédits, qui ont pour origine des retards, des décalages dans le temps des différents chantiers, de mises en appel d'offres notifiés en fin d'année et qui feront pour la plupart l'objet d'une réinscription au BP 2019, concernent principalement l'AP Eau potable (– 2,725 M€) dont – 1 M€ de retard dans l'exécution du chantier sur le réservoir Richard Pouille ainsi que – 0,500 M€ de travaux de construction de la bache de maturation de l'usine de production d'eau potable Edouard Imbeaux, l'AP Assainissement des eaux usées (- 2,463 M€) comprenant – 1,250 M€ de reports de travaux de refonte de la filière boue et de valorisation du biogaz et – 0,850 M€ sur les bâtiments de la Step de Maxéville, l'AP Transports urbains (- 2,608 M€) dont – 2,160 M€ correspondant au report du dernier paiement du matériel roulant, l'AP Grands projets urbains économiques et touristiques (- 1,775 M€) dont - 1,640 M€ d'acquisition de terrain pour la nouvelle caserne des pompiers dont la signature de l'acte de vente est décalée sur 2019, l'AP Grandes infrastructures de voirie (- 1,545 M€) avec – 0,600 M€ pour la voie de la Meurthe et – 0,945 M€ sur la déviation de Malzéville pour lesquelles les travaux sont en partie décalés.

Il est porté une majoration en dépenses de + 1,247 M€ à l'opération voirie pour anticiper le programme 2019 de maintenance des voiries primaires, + 0,892 M€ au regard de l'avancement rapide de travaux sur les quartiers prioritaires du Programme de rénovation urbaine et un besoin supplémentaire de + 0,550 M€ sur l'opération Artem 2^{ème} tranche ENSA et + 0,167 M€ au budget annexe R.M.T. de remboursement d'investissements au délégataire.

Enfin + **7,540 M€** de dépenses d'ordre comptable sont inscrites au regard de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national, équilibrées par une recette d'ordre de + 7,540 M€ d'autofinancement complémentaire, + 3,554 M€ de régularisations comptables principalement pour des opérations de transfert des comptes 2031 « frais d'études » en comptes 21 « immobilisations corporelles » (+ 1,401 M€) et le solde comptable du programme « parking relais de Brabois » (+ 1,644 M€). Par ailleurs une recette supplémentaire d'investissement de + 1,448 M€ est inscrite en complément sur l'opération Artem 3^{ème} tranche.

A l'issue de cette décision modificative, les modifications de dépenses d'investissement permettent de désaffecter **11,830 M€** d'emprunt d'équilibre.

Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal prend en compte, pour l'essentiel, des virements de crédits indispensables au bon fonctionnement des services, et des inscriptions nouvelles à hauteur de + **1,971 M€** de dépenses réelles dont principalement une inscription supplémentaire pour + 1,369 M€ de taxe foncière de l'usine d'incinération de Ludres, remboursée entièrement par le délégataire. L'administration fiscale ne pouvant pas mettre en place de "délégation fiscale" sur la taxe foncière, le Grand Nancy doit payer la taxe au SIP Vandoeuvre. Une inscription de même montant est donc prévue en recettes. Les inscriptions nouvelles en recettes font apparaître une recette totale de + **2,150 M€** dont + 0,232 M€ au titre de l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de l'année 2017 et + 0,252 M€ de redevances du délégataire de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation comprenant le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et + 0,297 M€ qui intègrent des produits et participations supplémentaires. Enfin, + **7,540 M€** de recettes d'ordre comptable sont inscrites au regard de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national, équilibrées par une dépense d'ordre de + 7,540 M€ d'autofinancement complémentaire.

Hormis les désaffectations en investissement présentées ci-dessus, le budget annexe de l'**Eau** est impacté par une dépense réelle supplémentaire de fonctionnement de + **0,070 M€** dont + 0,060 M€ de reversement de redevance de modernisation des réseaux à l'Agence de l'eau Rhin Meuse et + 0,010 M€ d'intérêts courus non échus ainsi qu'une dépense d'ordre de + **0,027 M€** correspondant à une cession à titre onéreux. En recettes, + **0,230 M€** sont inscrits au titre de la facturation des branchements neufs des particuliers et + **0,035 M€** aux amortissements des subventions reçues finançant un bien amortissable.

Le budget annexe de l'**Assainissement** est concerné par une dépense réelle supplémentaire de fonctionnement de + **0,140 M€** dont + 0,100 M€ de titres annulés sur exercices antérieurs et + 0,040 M€ de crédits complémentaires pour les consommations électriques des installations de pompage assainissement ainsi qu'une dépense d'ordre de + **0,022 M€** correspondant à une cession à titre onéreux. En recettes, + **0,520 M€** sont inscrits au titre de la facturation des branchements neufs des particuliers.

Le budget annexe **Parcs de stationnement** est impacté par une dépense supplémentaire de fonctionnement de + **0,034 M€** de régularisation comptable dans le cadre d'une convention d'occupation liant la Métropole à la SNCF pour l'exploitation au niveau -2 du parc de stationnement République Centre de Congrès Prouvé.

Le budget annexe **Locations immobilières** enregistre en section de fonctionnement une inscription supplémentaire de + **0,134 M€** comprenant notamment + 0,013 M€ d'intérêts courus non échus et + 0,120 M€ de crédits complémentaires pour les consommations électriques de la pelouse hybride du Stade Marcel Picot équipée d'un chauffage intégré dans le substrat afin de préserver un usage hivernal, équipement complété par des lampes de luminothérapie pour favoriser une pousse régulière du gazon naturel.

Le budget annexe **Transports** prend en compte une dépense supplémentaire en fonctionnement de + **1,158 M€** comprenant + 0,905 M€ de coût de décalage de trésorerie au titre du 1^{er} trimestre 2017/2018 des transports publics pour les élèves bénéficiant à titre gratuit d'un Pass Classe et + 0,253 M€ de remboursements d'intérêts d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Une recette réelle de + **1,088 M€** prend en compte la régularisation de la contribution forfaitaire et de Taxistan de la DSP constatée à l'occasion du rapport du délégataire ainsi qu'une recette d'ordre de + **0,071 M€** relative aux amortissements des subventions reçues finançant un bien amortissable.

I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS

1. SECTION D'INVESTISSEMENT :

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS

La décision modificative n° 2 2018 est transcrite en investissement par autorisations de programme avec une déclinaison budgétaire par opérations.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de programme	Opération	Révision des AP		Révision des CP	
			AP révisée après dm1	AP révisée après dm2	CP 2018 avant dm2	CP 2018 après dm2
ATTRACTIVITE	DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE		6 840 284	6 840 284	1 030 000	1 030 000
		soutien enseignement supérieur, recherche, innovation	6 640 281	6 640 281	990 000	990 000
		vie étudiante	200 003	200 003	40 000	40 000
	ARTEM		26 880 869	27 303 869	5 692 474	6 115 474
		construction ARTEM 1ere tranche - école des mines	278 448	151 448	250 000	123 000
		construction ARTEM 2eme tranche - ENSA	3 601 613	4 151 613	415 474	965 474
		construction ARTEM 3eme tranche	10 526 550	10 526 550	344 000	344 000
		site ARTEM autres dépenses	12 474 258	12 474 258	4 683 000	4 683 000
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		3 027 482	2 300 174	1 709 726	982 418
		développement écosystème propice p/entreprises	2 644 453	1 917 145	1 489 676	762 368
		développement réseaux territoriaux d'entreprises	11 500	11 500	1 000	1 000
		immobilier économique	371 529	371 529	219 050	219 050
	GRANDS PROJETS URBAINS ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES		13 223 925	11 449 225	6 422 250	4 647 550
		espace Thiers	1 355 469	1 355 469	28 500	28 500
		études d'ingénierie territoriale	313 906	179 206	250 000	115 300
		Nancy grand cœur	11 554 550	9 914 550	6 143 750	4 503 750
	CENTRE DE CONGRES - PARC DES EXPOSITIONS		3 028 314	2 481 034	2 817 000	2 269 720
		construction du nouveau centre de congrès	2 157 671	2 162 191	2 142 000	2 146 520
	maintenance et gestion du centre de congrès	189 217	79 217	160 000	50 000	
	maintenance et gestion du parc des expositions	194 840	174 840	45 000	25 000	
	maintenance gestion de l'ancien palais des congrès	1 023	1 023	0	0	
	restructuration du parc des expositions	485 563	63 763	470 000	48 200	
GRANDS EVENEMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS		6 507 290	6 147 890	1 601 500	1 242 100	
	équipements dédiés au sport professionnel	5 545 203	5 365 803	1 190 500	1 011 100	
	grandes manifestations sportives	96 005	96 005	41 000	41 000	
	zénith	866 083	686 083	370 000	190 000	
SPORT POUR TOUS - LOISIRS		7 796 135	7 311 919	2 970 539	2 486 323	
	équipements sport pour tous - loisirs	1 428 464	1 274 248	680 920	526 704	
	pôle aquatique	6 367 671	6 037 671	2 289 619	1 959 619	
ATTRACTIVITE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE		6 000 993	5 410 493	2 121 128	1 530 628	
	conservatoire régional du grand Nancy	1 312 939	1 151 939	572 200	411 200	
	musées, réserves communes, diffusion des sciences	4 688 054	4 258 554	1 548 928	1 119 428	
TOTAL			73 305 292	69 244 888	24 364 617	20 304 213

SERVICES ET INFRASTRUCTURES	LUTTE CONTRE LES INONDATIONS (EAUX PLUVIALES)		7 133 834	7 633 834	3 210 000	3 710 000
		bassins de rétention	4 655 271	4 355 271	2 455 000	2 155 000
		réseaux d'eaux pluviales	2 478 563	3 278 563	755 000	1 555 000
	CHAUFFAGE URBAIN		338 647	338 647	165 500	165 500
		études et travaux de chauffage urbain	338 647	338 647	165 500	165 500
	INCENDIE ET SECOURS		1 482 357	1 192 357	600 000	310 000
		amélioration des réseaux d'incendie	1 482 357	1 192 357	600 000	310 000
	GESTION DES DECHETS		5 825 095	5 285 095	2 560 750	2 020 750
		collecte et traitement	4 752 783	4 412 783	1 831 750	1 491 750
		déchetteries	591 358	391 358	801 000	301 000
		études et communication	480 954	480 954	228 000	228 000
	PROGRAMMES ANNUELS DE VOIRIES SECONDAIRES		27 307 024	27 707 024	8 300 000	8 700 000
		opérations annuelles sur voiries secondaires	27 307 024	27 707 024	8 300 000	8 700 000
	AMENAGEMENTS SPECIFIQUES DE VOIRIE		4 306 060	3 684 060	2 410 000	1 788 000
		opérations spécifiques d'aménagement	4 306 060	3 684 060	2 410 000	1 788 000
	GRANDES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE		8 962 460	7 417 460	3 930 000	2 385 000
		autres infrastructures de voirie	2 132 188	2 132 188	0	0
		voie de la Meurthe	3 128 316	2 528 316	1 530 000	930 000
		déviations de Malzéville	3 701 956	2 756 956	2 400 000	1 455 000
	ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES OUVRAGES D'ART		24 550 062	25 767 062	9 041 673	10 258 673
		ouvrages d'art	4 610 404	4 610 404	1 800 000	1 800 000
		voirie	19 939 658	21 156 658	7 241 673	8 458 673
	ECLAIRAGE URBAIN		6 854 721	6 854 721	2 627 200	2 627 200
		études, travaux et gestion d'éclairage urbain	6 655 437	6 655 437	2 527 200	2 527 200
		plan lumière	199 285	199 285	100 000	100 000
	VALORISATION DU SITE GRAND NANCY THERMAL		559 474	279 474	471 000	191 000
		réaménagement et valorisation site grand Nancy-Thermal	559 474	279 474	471 000	191 000
	ESPACES VERTS ET NATUREL - MEURTHE		4 765 963	4 785 963	1 765 000	1 785 000
	arbres et espaces verts	4 224 082	4 244 082	1 415 000	1 435 000	
	Meurthe	296 269	296 269	150 000	150 000	
	parcs métropolitains	245 613	245 613	200 000	200 000	
CENTRES TECHNIQUES ET ACQUISITIONS DE VEHICULES		7 338 267	7 338 267	2 395 000	2 395 000	
	acquisition de véhicules	4 636 067	4 636 067	1 790 000	1 790 000	
	équipement et gestion des centres techniques	2 702 201	2 702 201	605 000	605 000	
EAU POTABLE		46 879 824	44 154 824	13 589 300	10 864 300	
	production d'eau potable	27 626 168	25 761 168	5 670 000	3 805 000	
	réseaux de distribution	18 411 761	17 851 761	7 389 300	6 829 300	
	ressource en eau	841 895	541 895	530 000	230 000	
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES		17 881 808	15 418 308	9 688 000	7 224 500	
	réseaux de collecte	11 693 541	11 370 041	6 113 000	5 789 500	
	traitement des eaux usées	6 188 267	4 048 267	3 575 000	1 435 000	
TOTAL			164 185 598	157 857 098	60 753 423	54 424 923

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET OPERATIONS 2016-2018

Thématique	Autorisation de programme	Opération	Révision des AP		Révision des CP	
			AP révisée après dm1	AP révisée après dm2	CP 2018 avant dm2	CP 2018 après dm2
TERRITOIRE	ENERGIE ET CLIMAT		1 289 953	1 289 953	642 000	642 000
		actions en faveur du développement durable	1 267 883	1 267 883	622 000	622 000
		aides aux énergies renouvelables	22 070	22 070	20 000	20 000
	ECOLOGIE URBAINE		1 213 414	1 098 598	879 000	764 184
		écologie urbaine	671 855	624 339	500 000	452 484
		espaces naturels sensibles	147 886	140 586	100 000	92 700
		natura 2000 - plateau de Malzéville	393 672	333 672	279 000	219 000
	COHESION SOCIALE		1 391 621	1 226 621	554 200	389 200
		cohésion sociale	1 391 621	1 226 621	554 200	389 200
	GENS DU VOYAGE		359 413	359 413	210 215	210 215
		aire de grand passage	179 625	179 625	120 000	120 000
		aires de stationnement	179 788	179 788	90 215	90 215
	HABITAT-LOGEMENT		8 043 835	8 043 835	3 160 164	3 160 164
		6ème PLH	164 164	164 164	139 164	139 164
		parc HLM	5 766 852	5 766 852	2 131 000	2 131 000
		parc privé	2 112 819	2 112 819	890 000	890 000
	PLANIFICATION URBAINE ET STRATEGIE FONCIERE		1 455 209	814 709	1 249 500	609 000
		acquisitions foncières et emplacements réservés	627 751	368 251	551 000	291 500
		études de requalification urbaine	53 407	53 407	47 500	47 500
		partenariat EPFL	131 848	83 848	98 000	50 000
		plans locaux d'urbanisme	642 203	309 203	553 000	220 000
	PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE		18 623 254	19 265 344	2 872 167	3 514 257
		centres commerciaux	2 468 597	2 218 597	250 000	0
		quartiers prioritaires	16 154 658	17 046 748	2 622 167	3 514 257
	NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE		1 473 303	1 273 303	1 154 920	954 920
		quartiers prioritaires	1 473 303	1 273 303	1 154 920	954 920
	URBANISME OPERATIONNEL		10 447 521	10 487 421	2 432 974	2 472 874
		autres territoires à enjeux	4 167 008	4 167 008	1 033 974	1 033 974
		plaines rives droites	1 915 985	1 915 985	438 000	438 000
		plateau de Haye	1 791 600	1 791 600	170 000	170 000
	rives de Meurthe	2 213 674	2 249 874	672 000	708 200	
	secteur sud-est	359 254	362 954	119 000	122 700	
CIRCULATION - JALONNEMENT		2 412 661	2 412 661	804 000	804 000	
	circulation	1 224 385	1 224 385	494 000	494 000	
	jalonnement	1 188 276	1 188 276	310 000	310 000	
PDU - MOBILITES		3 658 412	3 483 412	1 440 000	1 265 000	
	études générales de déplacements	1 027 787	852 787	360 000	185 000	
	programme vélos	2 630 625	2 630 625	1 080 000	1 080 000	
STATIONNEMENT		4 153 870	4 176 295	343 000	365 425	
	maintenance des parkings et de la fourrière	1 141 913	1 164 338	343 000	365 425	
	parking Thiers	3 011 957	3 011 957	0	0	
TRANSPORTS URBAINS		27 465 076	24 859 346	10 138 450	7 532 720	
	amélioration & maintenance infrastructures transports en comm	4 421 989	4 026 259	1 831 000	1 435 270	
	ligne 1	7 045 688	7 045 688	2 970 000	2 970 000	
	matériels et équipements de transports en commun	15 997 398	13 787 398	5 337 450	3 127 450	
	TOTAL	81 987 542	78 790 911	25 880 590	22 683 959	
RESSOURCES	SIEGE SOCIAL		8 376 260	7 741 260	2 110 274	1 475 274
		maintenance du siège social	1 357 535	1 207 535	522 000	372 000
		matériels et mobiliers	593 857	473 857	243 000	123 000
		matériels, logiciels et prestations informatiques	2 192 445	2 192 445	972 274	972 274
		travaux au siège social	4 232 424	3 867 424	373 000	8 000
	BATIMENTS METROPOLITAINS		729 320	501 320	426 000	198 000
		travaux et maintenance autres bâtiments	729 320	501 320	426 000	198 000
	DEVELOPPEMENT DU HAUT DEBIT ET DU TRES HAUT DEBIT		1 577 060	1 759 332	423 778	606 050
		fibre optique	1 386 860	1 554 132	398 778	566 050
		génie civil	139 191	139 191	0	0
	NTIC	51 009	66 009	25 000	40 000	
INFORMATIQUE MUTUALISEE		5 461 660	5 446 660	1 984 000	1 969 000	
	dépenses mutualisées	3 360 162	3 285 162	1 214 000	1 139 000	
	projets communaux	2 101 498	2 161 498	770 000	830 000	
	TOTAL	16 144 300	15 448 572	4 944 052	4 248 324	
TOTAL			335 622 731	321 341 468	115 942 682	101 661 419

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section d'investissement détaillées par autorisations de programme et par opérations se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I – 1) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, les désaffectations de dépenses réelles d'investissement permettent de désaffecter 8 152 722 € d'emprunts.

Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM2	Opérations réelles	DM2
INVESTISSEMENT	Désaffectations	-10 834 040 €	Désaffectations	-2 920 836 €
	Inscriptions complémentaires	4 393 990 €	Inscriptions complémentaires	4 633 508 €
	Refinancement de dette	7 460 000 €	Refinancement de dette	7 460 000 €
			Emprunts	-8 152 722 €
	Total	1 019 950 €	Total	1 019 950 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
INVESTISSEMENT	Travaux justifiés aux SEM opérations sous mandat	145 161 €	Travaux justifiés aux SEM opérations sous mandat	145 161 €
	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	7 540 000 €		
	Transfert des comptes 2031 en comptes 21	1 400 640 €	Transfert des comptes 2031 en comptes 21	1 400 640 €
	Immobilisations acquises à titre gratuit	2 000 €	Immobilisations acquises à titre gratuit	2 000 €
	Ecritures de régularisation	1 643 985 €	Ecritures de régularisation	1 643 985 €
			Autofinancement	7 540 000 €
	Total	10 731 786 €	Total	10 731 786 €

INVESTISSEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	11 751 736 €	Total opérations réelles et d'ordre	11 751 736 €
----------------	--	---------------------	--	---------------------

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction: 581 : Réserves foncières (- 730 000 €)

Art. 16876 586 253 Autres EPL - Friches RFF Jarville-Heillecourt (- 430 000 €)

Art. 16876 692 253 Autres établis. publics locaux – Ilot de Reménauville (- 300 000 €)

Le rachat de ces parcelles auprès de l'EPFL est décalé d'un an.

Sous-fonction: 552.1 : Habitat (+ 200 000 €)

Art. 261 339 640 Titres de participation – Participation au capital SA et SEM (+ 200 000 €)

Le centre de Nancy constitue un secteur où cohabitent avec densité fonctions résidentielles, économiques et sociales. Il est essentiel pour l'attractivité et le rayonnement de la Métropole du Grand Nancy et au-delà. Classé en site patrimonial remarquable, le centre de Nancy fait par ailleurs l'objet d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) en cours de révision, dont les enjeux de politiques urbaines intègrent les dimensions sociales, économiques et environnementales. L'analyse immobilière, effectuée dans le cadre de cette révision, témoigne d'une importante vacance dans les étages situés au-dessus des cellules commerciales de rez-de-chaussée. Compte tenu de ce contexte, ont été étudiées la faisabilité et la pertinence d'un nouvel outil d'intervention immobilière directe. Il est apparu au travers des différentes études réalisées, que la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) était la structure la plus pertinente eu égard aux objectifs. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy participe, conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 19 octobre 2018, au capital de la SAEML à hauteur de 8 %, soit 400 000 €, dont 200 000 € à inscrire en 2018.

AP Urbanisme opérationnel (+ 39 900 €)

Sous-fonction: 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagement (+ 36 200 €)

Opération Rives de Meurthe (+ 36 200 €)

Art. 2115 127 253 Terrains bâtis – ZAC Austrasie (+ 36 200 €)

Suite à l'achèvement de l'esplanade Cuénot situé dans la ZAC Austrasie à Nancy, une procédure de rétrocession des équipements à la Métropole et à la ville de Nancy est engagée. Il convient de prévoir les frais de notaire, à hauteur de 14 000 €. Il en va de même pour l'achèvement du mail de l'horloge dont les frais de notaire s'élèvent à 17 000 €. D'autre part il s'agit de régulariser la T.V.A. suite à la rétrocession foncière de parcelles de Solorem à la Métropole sur le mail de l'horloge pour 5 200 €.

Opération Secteur sud-est (+ 3 700 €)

Art. 2115 105 253 Terrains bâtis – ZAC Plateau de Brabois (+ 3 700 €)

Dans le cadre de la ZAC de Brabois, il est nécessaire de procéder à des transferts de propriétés entre l'aménageur, SOLOREM et le Grand Nancy de façon à terminer certaines opérations. Des frais de notaires liés à la cession et aux levées d'éventuelles servitudes concernant ces parcelles sont à prévoir.

AP PDU - Mobilité (- 175 000 €)

Opération : Etudes générales de déplacements (- 175 000 €)

Sous-fonction 510.2 : Plan de déplacements urbains (- 175 000 €)

Art. 2031 161 709 Frais d'études - Etudes de déplacement (- 175 000 €)

Les dépenses prévues dans le cadre du financement d'une étude pour la création d'une halte ferroviaire à Vandoeuvre ont donné lieu à un premier versement en février 2017 lors de la prise d'effet de la convention. Le restant sera versé à la date de livraison des résultats qui interviendra en 2019. Il convient donc de reporter le reliquat sur 2019 (42 000 €). La convention de financement passée avec SNCF Réseau, dans le cadre du renouvellement de la section de ligne Jarville/Pont-Saint-Vincent, prévoit selon l'échéancier des appels de fonds, un versement de 25 000 € lors du décompte général et définitif qui est prévu pour 2019. Enfin, le montant des études dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains a fait l'objet d'une estimation lors de l'élaboration du Budget primitif. Une somme de 108 000 € peut être désaffectée en raison de la nécessaire correspondance entre ses études et l'élaboration du PLUi.

AP Planification urbaine et stratégie foncière (- 640 500 €)

Sous-fonction 581 : Réserves foncières (- 307 500 €)

Opération Partenariat EPFL (- 48 000 €)

Art. 2111 586 253 Terrains nus – Friches RFF Jarville-Heillecourt (- 28 000 €)

Art. 2111 692 253 Terrains nus – Ilot rue de Reménauville Nancy (- 20 000 €)

Le rachat de ces parcelles auprès de l'EPFL étant décalé d'un an, il convient de décaler d'autant les frais de notaire.

Opération Acquisitions foncières et emplacements réservés (- 259 500 €)

Art. 2111 93 620 Terrains nus – Emplacements réservés (- 200 000 €)

Art. 2111 636 620 Terrains nus – Convention SAFER (- 49 500 €)

Art. 2031 636 620 Frais d'études – Convention SAFER (- 10 000 €)

Aucune opportunité ne s'est présentée, que ce soit dans le cadre d'achat de parcelles en milieu rural (convention SAFER) ou sur des emplacements réservés.

Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (- 333 000 €)

Opération Plans locaux d'urbanisme (- 333 000 €)

Art. 2031 600 620 Frais d'études – Plan Local d'urbanisme intercommunal (- 248 000 €)

L'approbation du PLUi est repoussée à 2021-2022.

Art. 2031 673 620 Frais d'études Règlement local de Publicité Intercommunal (- 40 000 €)

Le lancement des études a pris du retard pour cette année. Un marché est en cours de lancement pour ce 2^{ème} semestre 2018.

Art. 2031 760 620 Frais d'études – Plan de Gestion UNESCO (- 45 000 €)

Les frais d'études sont décalés en 2019.

AP Cohésion Sociale (- 165 000 €)

Opération Cohésion Sociale (- 165 000 €)

Sous-fonction 515.5 : Cohésion Sociale (- 165 000 €)

Art. 23158 555 670 Autres constructions - Centre de Supervision Urbain (- 165 000 €)

Lorsque la somme a été affectée en DM1, il était envisagé que les travaux soient réalisés cette année, au moins en partie, par le patrimoine. Cependant, pour des raisons techniques, ce dernier a engagé une consultation afin de se faire assister par un bureau d'études techniques pour maîtrise d'œuvre (notification début septembre). De plus, il a récemment été confirmé qu'une salle, jusqu'à présent utilisée par pôle emploi, pouvait être intégrée dans la réalisation du CSU. Les travaux sont donc reportés début 2019.

AP Programme de rénovation urbaine (+ 642 090 €)

Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (+ 642 090 €)

Opération Centres commerciaux (- 250 000 €)

Art. 204182 502 660SUBV Bâtiments inst. – Centre commercial Cascade (- 250 000 €)

Les dépenses prévues en 2018 pour le projet d'aménagement du Centre commercial de la Cascade sont reportées en 2019. Il y a donc lieu de désaffecter les crédits correspondants.

Opération Quartiers prioritaires (+ 892 090 €)

Art. 23158 345 660 Autres constructions – Site Haussonville (+ 30 000 €)

Dans le cadre du projet d'aménagement d'Haussonville, un protocole transactionnel a été établi avec la maîtrise d'œuvre, afin de procéder à son indemnisation, suite au dépôt d'un mémoire en réclamation. Il convient donc de prévoir les crédits correspondants.

Art. 458104102 350 660 Opération s/mandat - A.N.R.U. Site Plateau (+ 185 632 €)

Dans le cadre du projet d'aménagement des secteurs Laverny Sud et Seringats, des travaux ont été effectués pour le compte du Nid et de l'OMh du Grand Nancy. Il y a donc lieu de prévoir les crédits correspondants.

Art. 23158 350 660 Autres constructions – A.N.R.U. Site Plateau (+ 250 000 €)

Les dépenses supplémentaires du Plateau de Haye sont liées à des surcoûts d'aménagement dans le cadre de la restructuration du Centre commercial de la Cascade à Laxou et Maxéville, mais aussi sur les secteurs Laverny et Gustave Eiffel sur le site du Haut-du-Lièvre. Il est à noter qu'au moment de la préparation budgétaire, toutes les estimations chiffrées des travaux n'avaient pas encore été communiquées par le maître d'œuvre.

Art. 23158 351 660 Autres constructions – A.N.R.U. Site Vandoeuvre (+ 248 000 €)

Les dépenses à inscrire sont liées à l'aménagement du secteur du Cœur de Ville, où il a été nécessaire de prendre en compte des travaux supplémentaires par la passation d'avenants. Les révisions sur les marchés de travaux ont été également réglées.

Art. 2041412 351 660SUBV Bâtiments inst. – A.N.R.U. Site Vandoeuvre (+ 178 458 €)

Il s'agit du versement du solde de la participation de la Métropole à la création d'une place publique et à l'extension du marché. Cette dépense, initialement prévue en 2017, doit être prise en compte sur 2018.

AP Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (- 200 000 €)

Opération Quartiers prioritaires (- 200 000 €)

Sous-fonction 515.6 : Nouveau programme national de rénovation urbaine

Art. 23181 688 660 Installations, agencements – N.P.R.N.U. Site Plateau (- 200 000 €)

La mission d'urbanisme a été lancée en 2017. Un premier rendu a été effectué en 2018, et la suite de la mission se poursuivra en 2019. Il y a lieu de désaffecter une partie des crédits.

AP Écologie urbaine (- 114 816 €)

Sous-fonction: 78.1 : Écologie urbaine (- 114 816 €)

Opération Écologie urbaine (- 47 516 €)

Art. 202 666 616 Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision – Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 18 000 €)

Parmi les études complémentaires au diagnostic agricole et forestier, seule l'étude éco-pâturage a pu être lancée et soldée en 2018, en raison des démarches partenariales déjà nécessaires pour partager le diagnostic agricole en cours d'achèvement en 2018. Les études pré-opérationnelles sur la logistique alimentaire urbaine, sur la gestion des coteaux et la mise en œuvre d'un plan de développement des jardins et vergers collectifs seront financées ultérieurement.

Art. 23158 761 616 Autres constructions – Milieux aquatiques (- 29 516 €)

Une partie des actions relatives aux milieux aquatiques a été financée via les crédits réservés à la trame verte et bleue.

Opération Natura 2000 – Plateau de Malzéville (- 60 000 €)

Art. 2031 702 616 Frais d'études – Natura 2000 : programme de préservation et de valorisation (- 25 000 €)

La poursuite des travaux de gestion écologique et l'activation en parallèle de la démarche « Espace Naturel Sensible » sur le site NATURA 2000, accompagnée d'une modification de périmètre non encore validée, ont contraint à reporter le lancement du programme de préservation et de valorisation initialement prévu sur 2018-2019.

Art. 2128 695 616 Autres agencements – Natura 2000 : plan d'aménagement (- 35 000 €)

La mise en œuvre des groupes de travail intercommunaux nécessaires à la validation des supports pédagogiques et des circuits de découverte n'a pas pu avoir lieu dans les temps impartis. En effet la concertation entre les 3 intercommunalités et les 6 six communes concernées s'est avérée plus longue que prévue, compte tenu des diverses autorisations nécessaires. L'aménagement est décalé dans le temps, une partie des financements initialement prévus peut donc être désaffectée.

Opération Espaces naturels sensibles (- 7 300 €)

Art. 2031 482 616 – Frais d'études – Ile du Foulon (- 7 300 €)

La réalisation des études a été moins onéreuse que prévue et le financement des quelques études complémentaires pourront être imputées aux budgets des exercices suivants.

AP siège social (- 635 000 €)

Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (- 635 000 €)

Opération Matériels et mobiliers (- 120 000 €)

Art 21838 1 130 Autre Matériel informatique – Equipements siège social (- 40 000 €)

Art 21848 1 130 Autres Matériels bureau mobiliers Equipements siège social (- 65 000 €)

Art 2188 1 130 Autres – Equipements siège social (- 15 000 €)

Les dépenses d'équipements (copieurs et matériels de bureaux) et de mobiliers de bureaux pour les services métropolitains, en renouvellement ou nouvelles acquisitions ont été moins importantes que prévues grâce à une gestion optimisée du parc mobilier: il est proposé de désaffecter une enveloppe de 120 000 €.

Opération Maintenance du siège social (- 150 000 €)

Art 21351 4 600PAT Bâtiments publics – Travaux à l'hôtel de la Métropole (- 130 000 €)

Art 21351 564 600PAT Bâtiments publics – Mise en accessibilité PMR (- 20 000 €)

Les travaux de maintenance et entretien des bâtiments abritant le siège social ont été réalisés (rénovation de sanitaires, sol de la salle 109 à Chalnot ...) mais dans des proportions moindres que prévues. Notamment, concernant le remplacement de la centrale de traitement d'air ouest : les études de maîtrise d'œuvre sont en cours, les travaux seront finalement réalisés en 2019. De plus, seule une partie des études de mise en accessibilité des bâtiments du siège social a été réalisée en 2018, les travaux étant prévus pour 2019-2020. Une somme de 150 000 € peut donc être désaffectée sur cette opération.

Opération Travaux au siège social (- 365 000 €)

Art 231311 256 600PAT Bâtiments administratifs Extension du siège social (- 365 000 €)

Suite notamment à un manque de disponibilité des entreprises spécialisées dans la maintenance et l'entretien des ascenseurs, les travaux de réhabilitation des ascenseurs du bâtiment Chalnot seront reprogrammés en 2019, après un nouveau diagnostic : il est proposé de désaffecter une enveloppe de 365 000 €.

AP Bâtiments métropolitains (- 188 000 €)

Opération Travaux et maintenance autres bâtiments (- 188 000 €)

Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (- 30 000 €)

Art 21352 113 600PAT Bâtiments privés – Travaux et démolitions (- 30 000 €)

Une somme de 30 000 € peut être désaffectée car certaines dépenses relatives de bâtiments ont été réaffectées sur des imputations plus adaptées car ceux-ci n'entraient pas dans les bâtiments privés.

Sous-fonction 13.1 : Gestion des animaux errants ou nuisibles (- 158 000 €)

Art 2115 398 253 Terrains bâtis – nouvelle fourrière animale et refuge (- 158 000 €)

Suite aux négociations toujours en cours avec l'ONF pour finaliser l'acquisition du terrain d'emprise du nouveau complexe de fourrière et chenil animal à Velaine en Haye, le budget relatif à ces terrains doit être décalé sur 2019.

AP Informatique Mutualisée (- 15 000 €)

Sous-fonction 020.3 : Direction des systèmes d'information (- 15 000 €)

Opération Dépenses mutualisées (- 75 000 €)

Art 21838 627 300 Autre matériel informatique – Dépenses mutualisées (- 75 000 €)

Les crédits imputés à ces dépenses permettent l'acquisition de serveurs, d'espace de stockage et d'équipements réseaux. En 2018, une importante migration des espaces de stockage a été réalisée mais dans une proportion moins importante que prévue initialement. Il est proposé de transférer 75 000 € aux opérations « projets communaux » et « NTIC ».

Opération Projets communaux (+ 60 000 €)

Art 458156001 2 300 Opérations s/mandat - Matériel informatique (+ 60 000 €)

Dans le cadre des conventions de mutualisation, la DSIT est en charge de l'acquisition des logiciels et matériels informatiques des villes et établissements info-gérés ainsi que de la mise en œuvre de projets particuliers. À ce titre, certaines communes ont demandé le lancement de projets nouveaux, notamment pour la ville de Nancy, le développement et la mise en place d'une interface entre le module de vente en ligne des billets des musées et le site « Publik ». Des crédits supplémentaires sont également nécessaires à l'acquisition de doubles-écrans pour la dématérialisation de la chaîne comptable et l'achat de licences office 2010 pour la mise à niveau du parc. Les dépenses seront intégralement refacturées aux communes et établissements info-gérés.

AP Développement du haut débit et du très haut débit (+ 15 000 €)

Opération NTIC (+ 15 000 €)

Sous-fonction 57 : Technologies de l'information et communication (+ 15 000 €)

Art 458100531 531 300 Opération sous mandat - projet stannet3 (+ 15 000 €)

Dans le cadre de la convention StanNet entre la Métropole et l'Université de Lorraine, il est nécessaire de réaliser des travaux de connections aux réseaux StanNet, Lothaire et Renater, à la suite du déménagement de trois écoles vers le campus santé de Brabois. Le montant des travaux sera intégralement refacturé à l'Université de Lorraine.

AP ARTEM (+ 423 000 €)

Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (+ 423 000 €)

Opération Construction ARTEM 2^{ème} Tranche ENSA (+ 550 000 €)

Art. 238 574 201 Avances – Construction ARTEM 2^{ème} tranche ENSA (+ 550 000 €)

L'actualisation budgétaire de l'opération de construction ARTEM 2, qui comprend notamment les travaux de l'École Nationale Supérieure de Design de Nancy (ENSAD), fait ressortir un besoin supplémentaire de financement de 550 000 € pour 2018. Le versement de cette avance au mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée, la SOLOREM, devrait permettre de solder les décomptes généraux des entreprises ayant œuvré à ce chantier et d'aboutir à un quitus financier au début de l'année 2019.

Opération Constructions ARTEM 1^{ère} Tranche Ecole des Mines (- 127 000 €)

Art. 21351 387 600PAT Bâtiments publics Constructions ARTEM 1^{ère} Tranche (- 127 000€)

Les travaux de reprises des portes Padoue, qui ont fait l'objet d'expertises poussées quant aux questions de sécurité liées à leur utilisation, devaient être réalisés en 2018. Si les premières études de maîtrise d'œuvre pour la reprise de ces portes ont pu se faire en lien avec l'agence Nicolas Michelin, les travaux proprement dits seront plutôt réalisés en 2019. Il est ainsi possible de désaffecter 127 000 € provenant de cette enveloppe.

AP Développement économique (- 727 308 €)

Opération Développement d'un écosystème propice p/entreprises (- 727 308 €)

Sous-fonction 61.1 : Accueil d'entreprises interventions économiques (- 237 808€)

Art. 20422 464 200SUBV Bâtiment inst.–Aide développement d'entreprises (- 118 000 €)

Art. 2051 738 200 Concessions et droits similaires – application GNY (- 119 808 €)

Sur l'enveloppe dédiée aux aides à l'équipement des entreprises, dans l'attente de la finalisation du nouveau règlement régional des aides aux entreprises, en lien avec le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE), qui doit être signé entre la Métropole du Grand Nancy et la Région Grand Est, les crédits réservés en 2018 n'ont pas tous été consommés et il convient ainsi de désaffecter 118 000 € sur l'enveloppe globale de 250 000 € qui avait été réservée au budget primitif 2018. D'autre part, il était prévu le développement de l'application G-NY, proposant un bouquet de services numériques pratiques à destination du citoyen. Faute du recrutement dans les temps d'un chef de projet numérique dédié notamment au développement de cet outil, il convient de désaffecter 119 808 € sur la ligne dédiée au projet.

Sous-fonction 62.2 : Maison de l'entrepreneuriat et de l'Innovation (- 316 500 €)

Art. 21351 568 600PAT Bât. publics–Maison de Entrepreneuriat & Innovation (- 79 000 €)

Art. 238 568 200 Avances – Maison de l'Entrepreneuriat et de l'innovation (- 200 000 €)

Art. 231318 568 200 Autres - Maison de l'Entrepreneuriat et de l'innovation (- 37 500 €)

Dans le cadre de la Maison de l'entrepreneuriat et de l'innovation, située sur le plateau de Brabois, il convient de désaffecter 79 000 €, qui étaient réservés à la déconstruction d'une partie des bâtiments. Les marchés d'études et de travaux seront notifiés trop tard pour les premières réalisations en 2018. Suite à la passation d'un avenant de résiliation progressive de la délégation de service publique de gestion et d'exploitation de la MEI avec le délégataire, la SASU Racine, confronté à l'évolution des besoins des entreprises, il a été envisagé une réduction de la surface immobilière du site. Un nouveau projet de Maison de l'Innovation Technopolitaine (MIT) prendra ensuite le relais de cet équipement à partir de sa livraison en 2021 ou 2022 avec des préoccupations et des offres de services plus variées. Il sera situé à côté du Château de Brabois rénové. Le projet de construction visant à édifier la nouvelle MIT a également pris du retard, ce qui explique les désaffectations de 200 000 € d'avances au futur mandataire de maîtrise d'ouvrage de l'opération, ainsi que 37 500 € correspondant à ses premiers honoraires.

Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (- 173 000 €)

Art. 2031 537 200 Frais d'études – Plaine Flageul (- 173 000 €)

Composante du Territoire à Enjeux des Plaines Rive Droite, le site de la Plaine Flageul est situé à Tomblaine et représente une surface de 42,5 ha.

Préalablement à l'engagement d'un projet de développement de cet espace, il a été convenu de définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), réalisée par l'ADUAN en 2016, dans le cadre d'une modification du PLU de Tomblaine. En parallèle, de nombreux investisseurs se sont manifestés pour proposer des projets sur les parcelles restant à urbaniser sur le site de la Plaine Flageul. Le Grand Nancy souhaite y développer un Pôle métropolitain d'activités, de sports et de loisirs. Ainsi une enveloppe de 200 000 € a été budgétée en 2018 afin de mener des études pré-opérationnelles d'urbanisme. Or, la délibération permettant d'engager officiellement ce projet de développement d'un pôle métropolitain d'activités, de sports et de loisirs sur le site de la Plaine Flageul à Tomblaine et de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage a été examinée au Conseil du 21 septembre 2018. Les premières études sont décalées en 2019 permettant de désaffecter 173 000 €.

AP Grands projets urbains économiques et touristiques (- 1 774 700 €)

Opération Etudes d'ingénierie territoriale (- 134 700 €)

Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (- 134 700 €)

Art. 2031 509 203 Frais d'études – Etudes générales d'urbanisme (- 134 700 €)

Au budget primitif 2018 une enveloppe de 250 000 € a été votée pour à la fois faire face au paiement du solde des honoraires du cabinet Chemetoff au titre des études d'urbanisme sur le territoire des Rives de Meurthe et pour lancer de nouvelles études, notamment en lien avec l'appel à manifestation d'intérêt qui se profile sur la requalification des friches industrielles ALSTOM, pour poursuivre les études économiques urbaines et paysagères sur Brabois. Ces deux derniers chantiers ayant pris quelques retards, il convient de désaffecter 134 700 € du budget 2018.

Opération Nancy Grand Cœur (- 1 640 000 €)

Sous-fonction 515.2 : Eco-quartier Nancy Grand Cœur (- 1 640 000 €)

Art. 2111 731 253 Terrains nus Construction nouvelle caserne des pompiers (- 1 640 000 €)

Le projet de regroupement des casernes de sapeurs pompiers à Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine sur un nouveau site et au travers de la construction d'un nouvel équipement de secours et d'incendie sur le site de la rue du XXème Corps suppose l'achat d'une parcelle de la Ville de Nancy par le Grand Nancy. Le site de la parcelle appartenant à la Ville de Nancy, avenue du XXème Corps à Nancy, au droit du terrain sur lequel est implantée la société Fives Nordon, a ainsi été retenu. Le protocole d'accord fondateur entre le Grand Nancy, le SDIS 54 et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a ainsi retenu ce site et prévoyait l'achat du terrain par le Grand Nancy. Cette cession était prévue en fin d'année 2018 dans le cadre du calendrier prévisionnel de l'opération. Il semble que la signature officielle de l'acte de vente soit plutôt décalée en début d'année 2019. Il convient de désaffecter 1,640 M€ réservés à cette acquisition.

AP Aménagement spécifiques de voirie (- 622 000 €)

Opération Opérations spécifiques d'aménagement (- 622 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 622 000 €)

Art. 2151 269 700 Réseaux de voirie – Aménagement des places du 18^{ème} (- 250 000 €)

Compte tenu d'un retard dans le renouvellement du marché de fourniture de mobiliers urbains, les crédits inscrits ne pourront pas être totalement utilisés.

Art 23151 560 700 Réseaux Aménagement voirie secteur sud-est–Frocourt (-150 000 €)
Les travaux engagés en 2018 ne seront pas consommés en totalité suite à un décalage de l'intervention sur le réseau d'assainissement.

Art. 2151 723 700 Réseaux Liaison Tarbes/girat. Maillys–Porte Verte-Essey (- 222 000 €)
Les acquisitions de terrains nécessaires au projet ne sont pas encore abouties, le propriétaire n'ayant pas donné suite aux propositions des services.

AP Entretien de la voirie et des ouvrages d'art (+ 1 217 000 €)

Opération Voirie (+ 1 217 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 1 217 000 €)

Art 2051 733 302 Concessions et droits similaires – Données topographiques (- 30 000 €)
L'application métier prévue cette année pour la gestion des données topographiques de déclaration de projet de travaux et déclaration d'intention de commencement de travaux ne sera disponible qu'en 2019.

Art 23151 532 702 Réseaux de voirie – Voirie primaire (+ 1 247 000 €)

L'augmentation des crédits permet d'anticiper le programme 2019 de maintenance des voiries primaires.

AP Programme annuel de voiries secondaires (+ 400 000 €)

Opération Opérations annuelles sur voirie secondaires (+ 400 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 400 000 €)

Art 23151 12 700 Réseaux de voirie – Voiries secondaires (+ 400 000 €)

Les crédits supplémentaires sont destinés à répondre aux demandes des communes qui souhaitent anticiper la programmation 2019.

AP Grandes infrastructures de voirie (- 1 545 000 €)

Opération Voie de la Meurthe (- 600 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 600 000 €)

Art 23151 8 700 Réseaux de voirie – Voie de la Meurthe (- 600 000 €)

Il convient de diminuer les crédits de l'opération, l'estimation du projet est d'une part inférieure au budget prévu initialement et d'autre part une partie des travaux sera réalisée sur 2019.

Opération Déviation de Malzéville (- 945 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (- 945 000 €)

Art. 23151 9 700 Réseaux de voirie - Déviation de Malzéville (- 945 000 €)

Les travaux prévus en 2018 ne seront pas consommés en totalité, la présence d'espèces florales protégées, découverte lors de la réalisation de l'étude d'impact environnementale, oblige à décaler les travaux d'assainissement prévus sur la section Pasteur–Saint Michel.

AP Lutte contre les inondations (+ 500 000 €)

Opération Réseaux d'eaux pluviales (+ 800 000 €)

Sous-Fonction 734 : Eaux pluviales (+ 800 000 €)

Art. 21538 28 420 Autres réseaux - Renforcement des réseaux (+ 800 000 €)

Les crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir le coût des travaux de réhabilitation du siphon du Fonteno à Jarville la Malgrange. Cette opération a dû être avancée pour tenir compte des possibilités de mise au chômage du canal de la Marne au Rhin géré par Voies Navigables de France (VNF). En effet, l'ouvrage présente des désordres sérieux qui ne permettent pas de différer davantage ces travaux. Ceux-ci permettront en outre d'en faciliter l'exploitation ultérieure et d'améliorer la capacité d'écoulement pour limiter les inondations des secteurs plus en amont (rue de Renémont notamment). Le montant total de l'opération est de 1,2 M€ HT dont 0,27 M€ HT sont déjà engagés et 0,265 M€ HT prévus pour le déplacement de la conduite d'eaux usées passant dans le siphon au budget assainissement.

Opération Bassins de Rétention (- 300 000 €)

Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (- 300 000 €)

Art. 2111 623 253 Terrains nus–Aménagement bassin des Longues Raies (- 350 000 €)

La réalisation du bassin de rétention des Longues Raies à Essey-lès-Nancy nécessite de procéder à des acquisitions foncières. Les crédits ont été prévus sur plusieurs exercices à titre de veille foncière pour permettre d'acquérir des biens venant éventuellement sur le marché. Or, aucune opportunité ne s'étant présentée à ce titre, il est possible de désaffecter les crédits correspondants.

Art. 231538 668 420 Autres réseaux – Aménagement du Grémillon (+ 50 000 €)

Cette adaptation tient compte de l'avancement plus rapide de l'opération d'aménagement du Grémillon facilité par des conditions climatiques clémentes.

AP Incendie et secours (- 290 000 €)

Opération Amélioration des réseaux d'incendie (- 290 000 €)

Sous-fonction 12 : Incendie et secours (- 290 000 €)

Art. 21538 542 420 Adaptation réseau d'eau aux besoins défense incendie (- 290 000 €)

Les travaux de renforcement du réseau pour améliorer la défense incendie chemin d'Amance à Dommartemont ont dû être décalés sur l'exercice 2019 compte tenu des impératifs de passation des marchés d'une part, puis de coordination avec la voirie d'autre part.

AP Gestion des déchets (- 540 000 €)

Opération Collecte et traitement (- 340 000 €)

Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (- 340 000 €)

Art 2152 737 610 Installations voirie – Conteneurisation centre-ville Nancy (- 340 000 €)

Les travaux d'installation de conteneurs enterrés au centre-ville de Nancy sont reportés à une date ultérieure. Il convient donc de désaffecter les crédits prévus initialement au budget 2018.

Opération Déchetteries (- 200 000 €)

Sous-fonction 7212 : Collecte des déchets (- 200 000 €)

Art 23181 605 610 Installations générales – Extension déchetterie Ludres (- 200 000 €)

En raison du retard pris dans l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, les travaux de la déchetterie de Ludres prévus en 2018 sont reportés en 2019.

AP Valorisation du site Grand Nancy Thermal (- 280 000 €)

Opération Réaménagement et valorisation site Grand Nancy Thermal (- 280 000 €)

Sous-fonction 323.1 : Grand Nancy Thermal (- 280 000 €)

Art 231318 422 400 Réaménagt valorisation site Grand Nancy Thermal (- 280 000 €)

La signature du contrat de délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation de Grand Nancy Thermal, centre aquatique, de bien-être et thermal, est intervenue fin octobre 2018. En conséquence, l'indemnisation des candidats non retenus, prévue 3 mois après la signature du contrat, interviendra en 2019.

AP Espaces verts et naturels - Meurthe (+ 20 000 €)

Opération Arbres et espaces verts (+ 20 000 €)

Sous-fonction 511 : Espaces verts urbains (+ 20 000 €)

Art 2128 584 611 Autres agencements Aménagements et travaux paysagers (+ 20 000 €)

Différents travaux paysagers ont été pris en charge par le pôle « services et infrastructures ». Aussi, une somme de 20 000 € est transférée au projet de miroir d'eau au Domaine de Montaigu du Musée de l'Histoire du Fer à Laneuveville-devant-Nancy.

AP Attractivité Culture Scientifique et Technique (- 590 500 €)

Opération Conservatoire Régional du Grand Nancy (- 161 000 €)

Sous-fonction 311.1 : Conservatoire Régional du Grand Nancy (- 161 000 €)

Art.21351 564 600PAT Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (-29 000€)

L'opération a été démarrée en 2018 et se poursuivra en 2019. Les crédits résiduels peuvent donc être désaffectés pour être réinscrits au budget primitif 2019.

Art. 21351 745 600PAT Bâtiments publics Construction 3ème studio de danse (- 42 000€)

Actuellement en phase d'Avant-Projet Détaillé, la maîtrise d'œuvre relative à la création d'un 3ème studio de danse est bien avancée. Cependant compte tenu du délai de notification du marché, les travaux débuteront début 2019. En conséquence, il convient de désaffecter la somme de 42 000 € qui devra être réinscrite au BP 2019.

Art. 21351 58 600PAT Bâtiments publics Maintenance travaux Conservatoire (- 20 000 €)

Art. 21533 58 302 Réseaux câblés - Maintenance et travaux Conservatoire (- 70 000 €)

Différents travaux de maintenance et notamment le remplacement de convecteurs électriques ont été pris en charge par le service développement durable. Aussi, une somme de 20 000 € peut être affectée au projet de miroir d'eau au Domaine de Montaigu du Musée de l'Histoire du Fer à Laneuveville-devant-Nancy. Ces travaux seront pris en charge par le pôle « services et infrastructures ». La provision prévue au titre des réseaux câblés peut être désaffectée, les travaux étant terminés.

Opération Musées, réserves communes, diffusion des sciences (- 429 500 €)

Sous-fonction 314.1 : Musée de l'Histoire du Fer – Domaine de Montaigu (- 40 000 €)

Art. 2188 741 270 Autres - Projet d'intérêt Régional (- 40 000 €)

Le Grand Nancy s'est mobilisé dans un projet de coopération transfrontalière dans le cadre du programme INTERREG Grande Région. Ce projet qui s'intitule « Pierres Numériques » a pour ambition de proposer un cadre coopératif pluriannuel permettant de valoriser les patrimoines remarquables communs de part et d'autre de la frontière en s'appuyant sur les arts numériques.

En ce qui concerne le Musée de l'Histoire du Fer, le cahier des charges relatif à ce projet est en cours d'élaboration et ouvrira sur une procédure de marché public. En conséquence, ce programme ne pouvant être finalisé cette année, il est demandé la réinscription de 40 000 € en 2019.

Sous-fonction 314.2 : Muséum Aquarium de Nancy (- 330 000 €)

Art. 231314 713 600CST Remplacement des huisseries du Muséum (- 50 000 €)

Pour ce projet d'envergure qui sera conduit sur plusieurs années, le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre est en phase de notification. Ainsi les dépenses liées aux travaux seront programmées sur l'année 2019.

Art. 231314 749 600CST Restructuration de locaux du Muséum Aquarium (- 280 000 €)

Le classement du bâtiment du Muséum Aquarium au titre des Monuments historiques par le Ministère de la Culture en 2017 a imposé l'accompagnement par un architecte du patrimoine et une validation par la DRAC Grand Est du chantier intégrant notamment la restructuration du hall d'accueil de l'établissement et la création d'une salle pédagogique. Les délais d'instruction du dossier conduisent à reporter les travaux, pour lesquels le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration, en 2019. Il convient de désaffecter la somme de 280 000 €. Cette enveloppe devra être réinscrite au BP 2019.

Sous-fonction 314.3 : Conservatoire et jardins botaniques de Nancy (- 59 500 €)

Art. 2051 741 271 Concessions et droits similaires Projet d'intérêt Régional (- 59 500 €)

Mobilisé lui aussi dans le programme « Pierres Numériques » INTERREG Grande Région, le Jardin botanique Jean-Marie Pelt a décidé de proposer à ses visiteurs des dispositifs numériques d'accompagnement de la visite consacrés à leurs collections. Cette opération se concrétise par deux marchés : l'un en cours de finalisation est relatif à la création de séquences vidéo. Le second, qui vise à produire une application numérique, est en cours de notification et bénéficiera d'une avance de 15 % en 2018. Le règlement du solde s'effectuera en 2019. En conséquence, la somme de 59 500 € peut donc être désaffectée.

AP Sports pour tous – loisirs (- 484 216 €)

Opération pôle aquatique (- 330 000 €)

Sous-fonction 323 : Piscines (- 330 000 €)

Art. 21351 165 600P Bâtiments publics Maintenance et travaux des piscines (- 90 000 €)

Certaines grosses opérations programmées n'ont pu être réalisées pendant les vidanges techniques compte tenu des délais de procédure. Celles-ci seront réalisées au cours de l'année 2019.

Art. 21351 747 600P *Changement centrale d'air piscine de Vandoeuvre (- 25 000 €)*

Art. 231314 660 600P *Rénovation système ventilation piscine de Gentilly (- 17 000 €)*

Art. 231314 680 600P *Réhabilitation de la piscine de Vandoeuvre (- 18 000 €)*

Les travaux de remplacement de la centrale d'air de la piscine de Vandoeuvre et du chantier de réhabilitation plus global de l'établissement, ainsi que la rénovation du système de ventilation de la piscine de Gentilly sont totalement achevés. Le solde peut donc être désengagé.

Art. 231314 327 600P *Rénovations de locaux et aménagement de bureaux (- 180 000 €)*

Les marchés de travaux viennent d'être notifiés en octobre 2018. Les travaux d'une durée prévisionnelle de 3 mois se dérouleront sur les deux exercices. Il y a lieu de désaffecter 180 000 € pour un règlement des travaux sur l'exercice 2019.

Opération Equipements sport pour tous – loisirs (- 154 216 €)

Sous-fonction 321.3 : Parc des sports de Vandoeuvre (- 20 000 €)

Art. 21351 564 600G *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 20 000 €)*

En raison du report de l'opération, une somme de 20 000 € peut donc être désaffectée.

Sous-fonction 325.1 : Sport Equestre (- 42 920 €)

Art. 21351 757 600G *Bâtiments publics Fumière Centre équestre de Brabois (- 42 920 €)*

L'opération de création d'une fumière a été démarrée en 2018 et se poursuivra en 2019. Les choix proposés par la maîtrise d'œuvre ont été validés par la Métropole. Le dossier de consultation des entreprises est en attente de notification pour des travaux qui seront réalisés en 2019.

Sous-fonction 325.3 : Pôle nautique (Nancy-Tomblaine) (- 31 250 €)

Art. 21351 564 600G *Bâtiments publics Mise en conformité accessibilité PMR (- 31 250 €)*

L'opération pôle nautique a été démarrée en 2018 et se poursuivra en 2019. Les crédits résiduels soit 31 250 € peuvent donc être désaffectés pour être réinscrits au budget primitif 2019.

Sous-fonction 325.6 : Terrains de sport plaine Flageul (- 20 046 €)

Art. 21351 758 600G *Vestiaires terrains de sports plaine Flageul (-20 046 €)*

Les travaux de construction des vestiaires sur les terrains de la plaine Flageul ont bien avancé cette année. Cependant, resteront les prestations de raccordement électrique dont la réalisation aura lieu mi-janvier 2019. En conséquence, il convient de désaffecter la somme de 20 046 € pour la ré-inscrire au BP 2019.

Sous-fonction 321.2 : Complexe sportif des Aiguillettes (- 40 000 €)

Art. 21351 756 600G *Bâtiments publics Main courante terrain de rugby (- 40 000 €)*

Les travaux relatifs à la fourniture et pose d'une main courante au terrain de rugby du Complexe sportif des Aiguillettes sont désormais terminés. La somme de 40 000 € peut être désaffectée, en raison de prestations moins coûteuses que prévu.

AP Grands événements et grands équipements (- 180 000 €)

Opération Zénith (- 180 000 €)

Sous-fonction 317.1 : Zénith (- 180 000 €)

Art. 20422 755 350G Concession Zénith : contribution investissement (- 300 000 €)

Art. 231314 755 350G.HT Concession Zénith : contribution investissement (+ 120 000 €)

La nouvelle Délégation de Service Public (concession) a pris effet à compter du 1er septembre 2018. Les crédits inscrits au BP 2018 ont été imputés en section d'investissement pour un montant de 300 000 €. Or, après étude et négociation de celle-ci avec le Délégataire, une partie des crédits, 120 000 € (du 01/09/2018 au 31/12/2018, soit 4 mois sous forme de mensualités) sera prise en charge par la Métropole en section d'investissement (nature 231314). Le solde peut donc être désaffecté.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (- 6 757 999 €)

Art. 1641 320 Emprunts (- 8 152 722 €)

Les désaffectations de dépenses d'investissement inscrites lors de cette décision modificative permettent d'enlever 8 152 722 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 25 732 760 €.

Art 10226 320 Taxe d'aménagement (+ 88 294 €)

La recette inscrite à hauteur de 2 400 000 € lors de la préparation budgétaire tient compte des encaissements constatés l'année précédente. Même si cette somme couvre une partie non négligeable de l'année, certaines autorisations d'urbanisme de fin d'année font évoluer son montant. La recette perçue étant plus importante que prévue, il convient d'inscrire une recette supplémentaire de 88 294 €.

Art 10228 320 Autres fonds d'investissement (+ 1 915 €)

Cette enveloppe correspond aux derniers reliquats de taxes locales d'équipement sur des permis de construire versées par la Trésorerie d'Essey.

Art 10222 320 F.C.T.V.A. (+ 631 463 €)

Par arrêté du 14 septembre 2018, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a accordé au Grand Nancy l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement pour un montant de 10 631 462,20 €. Il convient d'ajuster à la hausse 631 463 € de recettes d'investissement.

Art 1345 320 Amendes de radars automatiques et amendes de police (+ 673 051 €)

Prélevé sur les recettes de l'Etat, le produit des amendes de police est réparti entre les communes et groupements de communes en vue de financer des opérations ayant trait à l'amélioration des transports en commun (aménagement et équipements améliorant la sécurité des voyageurs) et de la sécurité routière. Le montant notifié pour 2018 est de 2 973 051 €, nécessitant un ajustement à la hausse de 673 051 € de la prévision initiale, établie sur la base des montants 2017.

AP Urbanisme opérationnel (+ 532 101 €)

Opération Secteur Sud Est (+ 200 646 €)

Sous-fonction 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagement (+ 200 646 €)

Art. 2151 160 620 Réseaux de voirie – ZAC Haute Malgrange à Vandoeuvre (+ 200 646 €)
Toutes les opérations comptables liées à cette ZAC avaient été clôturées lors de la délibération n° 20 du Conseil du 20 novembre 2015.

Le permis de construire d'un dernier îlot a été retiré le 8 mars 2017 et le solde de trésorerie diffère de celui acté lors de la clôture des comptes. Il convient donc de les réactualiser et d'inscrire la recette correspondante.

Opération Rives de Meurthe (+ 275 937 €)

Sous-fonction 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagement (+ 275 937 €)

Art. 024 127 253CESS Produits cessions d'immobil. – ZAC Austrasie (Nancy)(+ 275 937 €)

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC métropolitaine «Austrasie», deux cessions foncières des emprises métropolitaines nécessaires à SOLOREM pour la commercialisation des îlots Florentin « C11 » et « C2A » ont été délibérées lors du Conseil du mois d'octobre 2018. Ces parcelles sont cédées au prix de 57 € HT/m², soit pour un montant total de 275 937 €HT, conformément à l'avis rendu par les services de France domaine en date du 27 juin 2018. Il convient donc de régulariser leur inscription.

Opération Plaines rive droite (+ 55 518 €)

Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (+ 55 518 €)

Art. 1318 591 620 Autres subventions d'invest – PAE Plaines rive droite (+ 55 518 €)

Ces recettes correspondent à la participation due au titre du PAE Cœur Plaines Rive Droite » à l'intérieur du périmètre de la ZAC des Résidences Vertes à Pulnoy, conformément à la convention financière avec Linkcity, aménageur. Elles couvrent la période d'octobre 2017 à octobre 2018 et sont reversées au Grand Nancy en fonction des autorisations d'urbanisme obtenues.

AP Planification urbaine et stratégie foncière (+ 490 000 €)

Opération Partenariat EPFL (+ 490 000 €)

Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (+ 490 000 €)

Art. 13141 520 620 Communes membres du GPF Site des Abattoirs (Nancy)(+ 490 000 €)

La Grande Halle des abattoirs de Nancy, rebaptisée "Grande Halle du Technopôle Renaissance", est une propriété de la Ville de Nancy. Cette opération de réhabilitation a été confiée par la Ville de Nancy à la Métropole du Grand Nancy, en lien avec l'E.P.F.L. dans le cadre du partenariat Etat-Région. Une convention est venue fixer les modalités de financement partagé à hauteur de 50 % pour le Grand Nancy et de 50 % pour l'E.P.F.L. au titre de la politique régionale de traitement des friches urbaines. Dans le cadre de son projet de ville, la Ville de Nancy développe, sur un espace d'environ 4 600 m², la Pépinière Culturelle et Créative (PCC). Cet espace, destiné à devenir un lieu concourant à l'identité du quartier Rives de Meurthe, intègre la Grande Halle, dont l'ouverture séquencée est prévue à partir de fin 2019. A ce titre, il est apparu nécessaire de restituer l'exploitation pleine et entière de la Grande Halle à la Ville de Nancy. Eu égard aux investissements réalisés et à l'articulation des activités sur le Technopôle, la Ville et la Métropole ont décidé d'encadrer les modalités de cette restitution par convention, intégrant la participation financière de la Ville de Nancy à hauteur de 490 000 € TTC, soit 50 % des investissements réalisés par le Grand Nancy.

AP Écologie urbaine (- 254 431 €)

Sous-fonction 78.1 : Écologie urbaine (- 254 431 €)

Opération Écologie urbaine (- 125 146 €)

Art. 1311 196 616 Etat et établissements nationaux - Trame verte (- 78 267 €)

Art. 1313 196 616 Départements – Trame verte (+ 5 415 €)

Art. 1316.1 196 616 Autres EPL (Agence de l'Eau) – Trame verte (+ 30 701 €)

Les études de la Trame verte et Bleue se sont achevées en 2017 avec un léger décalage lié à la réalisation d'inventaire des zones humides. Les subventions escomptées en 2017 ont donc été demandées en 2018. En complément, l'exercice 2018 a été l'occasion de réclamer des avances sur le programme de 40 actions de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Trame verte et bleue 2017, ce qui a permis de maximiser les recettes. Le solde sera appelé en 2019 et 2020 selon la date d'achèvement des travaux.

Art. 1313 666 616 Départements – Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 15 550 €)

Art. 1316.1 666 616 Autres EPL – Diagnostic agricole dans le cadre du PLUC (- 5 845 €)

L'ampleur des démarches de concertation et le partage du diagnostic avec le monde agricole, nécessitent un délai supplémentaire avant achèvement de l'étude au deuxième semestre 2018. Les subventions seront appelées sur l'exercice 2019.

Art. 1316.1 761 616 Autres EPL (Agence de l'Eau) – Milieux aquatiques (- 61 600 €)

Ces recettes seront au final imputées sur les opérations de la Trame verte et bleue car les dépenses liées aux opérations des milieux aquatiques et de la Trame verte et bleue font partie d'un même programme, pour lequel les financeurs globalisent les subventions. Par ailleurs, une part importante des financements est reportée à 2019, du fait de l'avancement progressif des actions.

Opération Natura 2000 – Plateau de Malzéville (- 76 006 €)

Art. 1312 694 616 Régions – Natura 2000 : plan de gestion de pelouse (+ 14 712 €)

Art. 1311 695 616 État – Natura 2000 : plan d'aménagement (+ 14 712 €)

Au vu des premières dépenses réalisées, une demande de subvention auprès de la DREAL a pu être finalisée.

Art. 1313 694 616 Départements – Natura 2000 : plan de gestion de pelouse (- 15 612 €)

Art. 13158 694 616 Autres groupements Natura 2000 plan gestion pelouse (- 13 050 €)

Art. 13148 694 616 Autres communes Natura 2000 plan de gestion de pelouse (- 5 584 €)

Art. 13178 694 616 Autres fonds européens Natura 2000 plan gestion pelouse(- 71 184 €)

Suite aux intempéries de l'hiver 2017, les travaux n'ont pu être réalisés dans les délais prévus initialement. En effet, le calendrier d'intervention est compris dans la période de novembre à mars, plus favorable. Les recettes attendues sont donc décalées en 2019.

Opération Espaces naturels sensibles (- 53 279 €)

Art. 1313 482 616 Départements – Ile du Foulon (- 18 950 €)

Art. 1316.1 482 616 Autres EPL (Agence de l'Eau) – Ile du Foulon (- 15 604 €)

La période favorable (saison automnale et hivernale) pour la réalisation des chantiers entraîne un paiement tardif des prestations et donc un décalage de perception des subventions correspondantes à l'exercice suivant. Il convient de les décaler d'un an.

Art. 1313 696 616 Départements – ENS Art-sur-Meurthe Zone pionnière (- 8 192 €)

Art. 13141 696 616 Communes membres – ENS Art/Meurthe Zone pionnière (- 2 341 €)

Art. 1316.1 696 616 Autres EPL (Agence de l'Eau) ENS Art/Meurthe ZP(- 8 192 €)

Les subventions correspondantes ne seront sollicitées qu'au terme de la réalisation des études non encore finalisée à ce jour. Les subventions sont donc attendues en 2019.

AP Energie et Climat (- 56 000 €)

Opération Actions en faveur du développement durable (- 56 000 €)

Sous-fonction 78 : Environnement – Autres actions (- 56 000 €)

Art. 1311 504 612 Etat et établissements nationaux - Plan Climat Territorial (- 56 000 €)

Dans le plan de financement de l'Etat, la recette ne sera pas versée en 2018 mais 2020.

AP Programme de rénovation urbaine (- 26 012 €)

Sous-fonction 515.4 : Programme de rénovation urbaine (- 26 012 €)

Opération Quartiers prioritaires : (- 26 012 €)

Art. 1311.8 349 660 Subventions de l'A.N.R.U. – Site Saint-Michel Jéricho (+ 17 185 €)

Il s'agit du solde de la subvention de l'A.N.R.U. pour l'aménagement du viaduc Louis Marin.

Art. 458204102 350 660 Opérations s/mandat : A.N.R.U. Site Plateau (+ 19 392 €)

Cette recette correspond au remboursement des travaux effectués pour le compte de l'OMh du Grand Nancy sur le secteur des Seringats.

Art. 1311.8 350 660 Subventions de l'A.N.R.U. – Site Plateau (- 114 224 €)

La recette initialement prévue sur le cœur de quartier du Plateau de Haye ne sera pas perçue car il n'a pas été possible de justifier l'ensemble des dépenses subventionnables dans le calendrier fixé par l'A.N.R.U.

Art. 458204102 351 660 Opérations s/mandat : A.N.R.U. Site Vandoeuvre (+ 51 635 €)

Cette recette correspond au remboursement des travaux effectués pour le compte de la ville de Vandoeuvre dans le cadre de l'aménagement du secteur des Hérons.

AP Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (- 586 943 €)

Opération Quartiers prioritaires (ANRU 2) : (- 586 943 €)

Sous-fonction 515.6 : Nouveau programme national de rénovation urbaine

Les participations de la Caisse des dépôts et consignations seront versées au moment du solde des opérations. Les études ayant été lancées en 2018 et se poursuivant en 2019, il y a donc lieu de désaffecter les recettes inscrites pour les reporter.

Art. 1311.4 687 660 Subv Caisse dépôts consignations NPNRU Agglomération (- 27 500 €)

Les recettes prévues en 2018 pour les études relogement et sécurité seront perçues en 2019.

Art. 1311.4 688 660 Subventions Caisse dépôts consignations NPNRU Plateau (- 78 750 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme et l'étude de marché secteur Tamaris seront perçues en 2019.

Art. 1311.4 689 660 Caisse dépôts consignations NPNRU Provinces Laxou (- 45 000 €)

Art. 1311.4 690 660 Subventions Caisse dépôts consignations – NPNRU Haussonville – les Nations (- 20 000 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme et la communication seront perçues en 2019.

Des acomptes ont été versés par l'A.N.R.U. en 2018. Les opérations étant en cours de réalisation ou décalées dans le temps, le solde des participations de l'A.N.R.U. sera donc sollicité en 2019, d'où une désaffectation des recettes concernées en 2018.

Art. 1311.8 687 660 Subventions de l'A.N.R.U. – NPNRU Agglomération (- 19 250 €)

Les recettes prévues en 2018 pour l'étude mobilité et l'étude sur les copropriétés seront perçues en 2019.

Art. 1311.8 688 660 Subventions de l'A.N.R.U. – NPNRU Plateau (- 101 524 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme et les études sur les copropriétés Ombelles et Bergamote seront perçues en 2019.

Art. 1311.8 689 660 Subventions de l'A.N.R.U. – NPNRU Provinces Laxou (- 25 219 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme et les études sur la communication seront perçues en 2019.

Les participations des communes et des bailleurs interviendront au moment du solde des opérations, d'où une désaffectation des recettes initialement inscrites en 2018.

Art. 13141 688 660 Communes membres du GFP – NPNRU Plateau (- 59 500 €)

Art. 13141 689 660 Communes membres du GFP – NPNRU Provinces Laxou (- 45 000 €)

Art. 13141 690 660 Communes membres du GFP – NPNRU Haussonville – les Nations (- 12 200 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme et la communication seront perçues en 2019.

Art. 1318 688 660 : Autres subventions d'investissement – NPNRU Plateau (- 73 000 €)

Art. 1318 689 660 : Autres subventions d'investissement NPNRU Provinces (- 50 000 €)

Art. 1318 690 660 : Autres subventions d'investissement – Site Haussonville – les Nations (- 30 000 €)

Les recettes prévues en 2018 pour la mission d'urbanisme seront perçues en 2019.

AP Habitat-logement (+ 50 000 €)

Opération 6^{ème} PLH (+ 50 000 €)

Sous-fonction 552.1 : Habitat (+ 50 000 €)

Art. 1313 759 640 Départements – Fonds de solidarité du logement (+ 50 000 €)

La SAPL Grand Nancy Habitat effectue le contrôle de décence des logements concernés par une demande d'aide du Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) et est rémunérée par la Métropole pour cette mission. Le Département a subventionné cette dépense à hauteur de 50 000 €.

AP Informatique Mutualisée (- 20 000 €)

Sous-fonction 020.3 : Direction des systèmes d'information (- 20 000 €)

Opération Dépenses mutualisées (- 80 000 €)

Art 1326 2 300 Autres établissements publics locaux – Matériel informatique (- 80 000 €)

Aucune demande budgétaire n'a été émise lors de la préparation budgétaire 2018, mais suite à un bug de l'applicatif comptable, cette ligne a été indûment budgétée.

Opération Projets communaux (+ 60 000 €)

Art 458256001 2 300 Opération sous mandat – Matériel informatique (+ 60 000 €)

Au titre des crédits supplémentaires demandés en dépenses, il convient d'équilibrer les recettes, les travaux étant intégralement refacturés après service fait aux communes et établissements membres du service commun de la DSIT.

AP Développement du haut débit et du très haut débit (+ 15 000 €)

Opération NTIC (+ 15 000 €)

Sous-fonction 57 : Technologies de l'information et communication (+ 15 000 €)

Art 458200531 531 300 Opération sous mandat – Projet StanNet (+ 15 000 €)

Au titre des crédits supplémentaires demandés en dépenses, il convient d'équilibrer les recettes, les travaux étant intégralement refacturés après service fait à l'Université de Lorraine.

AP Bâtiments métropolitains (+ 301 665 €)

Opération Travaux et maintenance autres bâtiments (+ 301 665 €)

Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (+ 301 665 €)

Art 024 172 253CESS Produits cession Terrains bâtiments marché de gros (+ 186 644 €)

Art 2151 172 253 Réseaux de voirie Terrains bâtiments marché de gros (+ 115 021 €)

Une convention d'aménagement, d'une durée de 10 ans, a été signée en mars 2006 avec la Société Lorraine d'Economie Mixte d'aménagement urbain (SOLOREM) afin de lui confier la commercialisation des 6,3 hectares alors non encore construits sur le site du Marché de Gros. L'aménagement du site étant désormais achevé, la SOLOREM a transmis à la Métropole du Grand Nancy le bilan de clôture de l'opération, présentant le bilan définitif de l'opération et faisant apparaître un solde excédentaire de 115 020,38 €. En outre, dans le cadre de cette opération d'aménagement, la SOLOREM a acquis auprès de la Métropole du Grand Nancy un ensemble foncier d'une superficie de 24 208 m². L'acte notarié d'acquisition en date du 18 septembre 2006, stipulait que le prix d'acquisition de 186 643,68 € serait payable au terme de la commercialisation du lotissement. L'aménagement du site étant achevé, cette somme est donc désormais exigible par le Grand Nancy (cf délibération du Conseil métropolitain du 23/11/2018).

AP siège social (+ 46 201 €)

Opération Maintenance du siège social (- 40 476 €)

Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (- 40 476 €)

Art 1311 564 111 FIPH Etat – Mise en conformité accessibilité PMR (- 40 476 €)

Au vu du faible taux de dépenses d'investissements réalisées pour l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap, le montant des subventions afférentes, versé par le FIPHFP dans le cadre de la nouvelle convention 2018-2020, sera moindre que prévu. L'équilibre de la convention FIPHFP ne sera toutefois pas impacté car les subventions d'investissement non versées seront compensées par des subventions de fonctionnement.

Opération Matériels, logiciels et prestations informatique (+ 19 000 €)

Sous fonction 510.1 Ingénierie territoriale (+ 19 000 €)

Art.458200654 654 162 Opér. s/mandat bibliothèque numérique de référence (+19 000€)

Dans le cadre du projet de Bibliothèque numérique de référence, le lancement du site « Limedia.fr » a eu lieu au printemps 2018 grâce à une large campagne de communication tout média. La contribution de la Ville de Nancy et de la Métropole à cette campagne de communication s'élève à 38 000 €, financés directement par la Métropole, et répercutés pour moitié à la Ville. Il y a lieu d'inscrire la recette liée à la contribution de la Ville de Nancy pour un montant de 19 000 €.

Opération Travaux au siège social (+ 67 677 €)

Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (+ 67 677 €)

Art 1328.8 256 320 Participation budgets annexes Extension du siège social (+ 67 677€)

La délibération n° 10 du 25 novembre 2011 prévoit une participation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au remboursement de l'annuité de la dette contractée pour l'acquisition de l'immeuble Chalnot. Cette participation est calculée au prorata de la surface occupée et représente pour les 2 budgets annexes confondus un montant de 67 677 € par an. La participation annuelle de chaque budget est ensuite évaluée proportionnellement aux charges de personnel supportées par les budgets annexes concernés l'année n-1. Pour 2018, la participation du budget assainissement s'élève à 37 680,29 € et celle du budget eau à 29 996,71 €. Les participations ont bien été prévues dans les dépenses des budgets eau et assainissement mais la recette sur le budget principal n'a pas été inscrite au budget. Il s'agit ici d'équilibrer cette opération inter-budget en inscrivant la recette au budget principal.

AP ARTEM (+ 1 447 750 €)

Opération Construction ARTEM 3^{ème} Tranche (+ 1 447 750 €)

Sous-fonction 515.3 : Quartier-Blandan (+ 1 447 750 €)

Art. 458203102 632 201 Opération s/mandat –ARTEM 3^{ème} tranche ICN/ISAM-IAE (+ 1 447 750 €)

Sur l'opération de construction ARTEM 3^{ème} tranche, qui comprend notamment les travaux de l'Ecole de Management (ISAM-IAE) et de l'ICN Business School de Nancy, des recettes sont perçues chaque année par le Grand Nancy, maître d'ouvrage de l'opération, de la part du département de Meurthe-et-Moselle, de l'Etat et de la Région Grand Est.

En 2018, l'effet conjugué d'une baisse de recettes du Département (perçues au prorata des dépenses justifiées du chantier) et de la participation supplémentaire de la Région Grand Est au titre du solde de sa subvention permet, il est prévu d'encaisser 1,6 M€ de plus. En effet, un avenant à la convention de partenariat avec la Région a été signé suite à la délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2018, autorisant la participation du solde de la subvention au vu de l'ensemble des dépenses justifiées de l'opération.

AP Développement économique (- 23 160 €)

Opération Développement Ecosystème propice pour les entreprises (- 23 160 €)

Sous-fonction 62.1 : Aménagements de sites économiques (+ 101 840 €)

Art. 238 73 200 Avances – Site du Château de Brabois (+ 101 840 €)

Déjà au centre des préoccupations sur le territoire à enjeux du Technopôle Henri Poincaré, le château de Brabois avait fait l'objet du lancement d'une opération de restructuration d'envergure en 2011, qui devait aboutir sur la réalisation d'une maison du Technopôle.

Un permis de construire avait même été déposé dans le cadre de cette opération menée sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, SOLOREM ayant été retenu en tant que mandataire du Grand Nancy. Une équipe de maîtrise d'œuvre avait ensuite été recrutée et avait engagé une première phase d'études. Néanmoins, le projet a été abandonné et SOLOREM a aujourd'hui adressé sa demande de quitus, en parallèle du lancement d'une nouvelle opération sur le château via l'appel à projet lancé en 2016 en vue de la conclusion d'un bail emphytéotique, qui se conclura avec l'association du CAP's, dont le projet a été retenu par la Métropole. Le Grand Nancy a donc accepté de donner quitus à SOLOREM sur l'ancienne opération de restructuration du château de Brabois, ce qui a permis de solder les comptes. La SOLOREM doit donc rembourser le Grand Nancy d'un montant de 101 840 € au titre des avances de trésorerie trop perçues sur l'opération, du fait de l'abandon du projet.

Sous-fonction 62.2 : Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (- 125 000 €)

Art. 1311.1 73 200 Subvention d'investissement Pacte d'innovation Etat-Métropole – Site du château de Brabois (- 125 000 €)

Signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et les présidents des quinze métropoles françaises, le Pacte État-Métropole décline les engagements destinés à soutenir et conforter les métropoles dans leur développement durable, leurs démarches innovantes et leur rôle dans l'alliance des territoires. La Métropole du Grand Nancy a choisi d'investir le champ de l'excellence économique conjugué au rayonnement international et européen, en proposant un ensemble de projets susceptibles de créer un véritable écosystème d'innovation porté par le dynamisme de ses savoir-faire en ingénierie.

Dans ce cadre, le pacte d'innovation Etat-Métropole du Grand Nancy s'est développé autour de 12 projets structurants pour lesquels l'Etat a confirmé son intérêt et s'est engagé à soutenir leur développement. Au titre de la fiche action 5, l'Etat a ainsi promis d'apporter son soutien à hauteur de 2,5 M€ pour la réalisation d'une Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation sur le Technopôle Henri Poincaré et plus particulièrement sur le site du château de Brabois. Au lancement de l'opération, l'arrêté préfectoral réglant les modalités de la participation de l'Etat prévoyait un versement de 5 % de la subvention, soit 125 000 €.

Néanmoins, au vu de l'avancée du projet, engagé pour l'heure, dans la phase de recrutement d'un mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée, cette subvention sera plutôt perçue à partir de 2020. Il convient donc de désaffecter 125 000 € prévus sur l'exercice 2018.

AP Lutte contre les inondations (- 200 000 €)

Opération Bassins de rétention (- 200 000 €)

Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (- 200 000 €)

Art 1326.1 668 420 Subv. Agence Eau Rhin Meuse Aménagement Grémillon (-200 000 €)

L'épisode de sécheresse a conduit à l'arrêt du chantier, décalant de ce fait l'encaissement du solde des recettes liées aux travaux. Par ailleurs, des difficultés liées à l'établissement de servitudes de passage dans le cadre de la déclaration d'intérêt général ont conduit à décaler une partie des travaux de la seconde tranche (secteur en amont du collège de Pulnoy) sur l'exercice à venir. A ce jour, le montant maximal des acomptes prévu par la convention d'aides est atteint.

AP Attractivité Culture Scientifique et Technique (- 21 000 €)

Opération Musées, réserves communes, diffusion des sciences (- 21 000 €)

Sous-fonction 314.2 : Muséum Aquarium de Nancy (- 21 000 €)

Art. 13872 749 600CST Feder Restructuration de locaux du Muséum Aquarium (-21 000€)

Les travaux de restructuration de l'accueil du Muséum-Aquarium et de création d'une salle pédagogique n'ont pas encore été lancés. Aussi, il convient de désaffecter la somme de 21 000 € et la reconduire pour l'année 2019.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous fonction 01 : Services communs (+ 7 540 000 €)

Art. 021 320.OR Virement de la section de fonctionnement (+ 7 540 000 €)

Compte tenu des opérations d'ordre relatives à la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions inscrites à cette décision modificative, il est proposé 7 540 000 € d'autofinancement complémentaire.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de – **1 614 970 €** dont + 1 075 100 € de régularisation comptable sur neuf emprunts et + 34 930 € de dépenses d'ordre et + 27 308 € de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

AP Eau potable (- 2 725 000 €)

Opération Ressource en eau (- 300 000 €)

Art. 2031 8121 420 Etudes – Alimentation en eau depuis la Meurthe (- 190 000 €)

Ces prestations d'études préalables sont décalées pour tenir compte d'évolutions récentes de l'urbanisation sur le tracé des ouvrages nécessitant une adaptation significative des cahiers des charges.

Art. 21531 8031 435 Réseaux - Rénovation barrage et microcentrale (- 30 000 €)

Les études et travaux préliminaires à la rénovation de la microcentrale ont été engagés sur le deuxième semestre 2018. L'avancement actuel de la procédure de dévolution du marché de travaux ne permettra plus le commencement d'exécution prévu sur l'exercice 2018. 30 000 € peuvent être désaffectés, sachant qu'ils seront réinscrits sur 2019.

Art. 21531 8182 480 Réseaux - Confortement barrage sur la Moselle (- 80 000 €)

La désignation du maître d'œuvre de l'opération a pris du retard par rapport au planning prévisionnel.

Opération Réseaux de distribution (- 560 000 €)

Art. 21351 8018 415 Construction et grosses réparations de bâtiments (- 60 000 €)

Au regard de l'avancée des travaux engagés pour créer des bureaux et une salle de réunion sur le site du Centre Technique de Vandœuvre, 60 000 € ne seront pas consommés sur l'année 2018 et peuvent donc être désaffectés au titre de la présente décision modificative.

Art. 21531 8022 420 Réseaux d'eau – Renouvellement de canalisations (-150 000 €)

La présente inscription porte sur le réajustement final du programme de travaux 2018 tenant compte du décalage de l'opération de renouvellement de la canalisation d'eau potable rue Opalinska à Vandœuvre et Jarville. En effet, le délai de procédure pour l'attribution du marché ne permet pas de réaliser ces travaux à l'échéance prévue.

Art. 2315 8172 434 Installations techniques - Réhabilitation station et réservoir Haut du Lièvre (- 50 000 €)

L'avancement actuel de la procédure de dévolution du marché pour la poursuite des travaux de rénovation entraîne un décalage de la programmation.

Art. 2051 8029 302 Concessions et droits similaires – Matériel informatique (- 300 000 €)

La loi de programmation militaire définit, pour les opérateurs d'importance vitale, les exigences de sécurité à atteindre et ce dans une vision pluriannuelle. Les moyens nécessaires ont été estimés du point de vue des ressources humaines internes, de conseils externes et d'investissements. Concernant les ressources humaines, ce sont 2 équivalents temps plein pour la DSIT qui étaient à recruter pour piloter et mettre en oeuvre ces actions. Ces profils sont très recherchés et il ne nous avait pas été possible jusqu'à maintenant de recruter le deuxième Responsable Sécurité des Systèmes d'Information nécessaire au lancement des actions de sécurisation du SI l'eau. Aussi, les crédits inscrits au budget 2018 n'ont pu être consommés. Ce retard pris dans le recrutement décalera le plan d'action ainsi que les dépenses associées d'un an.

Opération Production d'eau potable (- 1 865 000 €)

Art. 21531 8183 400 Aménagt complémentaire usines Réservoir St-Charles (- 300 000 €)

Art. 21351 8099 400 Aménagement de bâtiments d'exploitation (- 65 000 €)

Les travaux sur le périmètre du réservoir St-Charles, prévus en lien avec la mise en service du réservoir Pouille, seront réalisés au cours de l'année 2019. En effet, ces travaux sont fortement conditionnés par la mise en service du nouveau réservoir Pouille.

Art. 21531 8059 400 Réseaux - Aménagement complémentaire des usines (- 500 000 €)

Des aléas techniques conduisent à un décalage des travaux sur la bache de maturation de l'usine de production d'eau potable en 2019.

Art. 2315 8171 420 Installations techniques - Réservoir Richard Pouille (- 1 000 000 €)

Un retard pris dans l'exécution du chantier entraîne un décalage des travaux en 2019.

RECETTES

Opérations réelles

Art. 1641 320 Emprunts en euros (- 1 121 378 €)

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 1 121 378 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 1 825 559 €.

AP Eau Potable (- 1 596 000 €)

Opération Production d'eau potable (- 1 596 000 €)

Art 13111 8171 420 Subventions Agence de l'eau Réservoir Richard Pouille (- 1 596 000€)

L'encaissement du solde de la recette est conditionné à la finalisation des travaux de construction du réservoir qui devrait intervenir en 2019. La réception de l'ouvrage a pris plusieurs mois de retard en raison de défauts affectant l'étanchéité de l'ouvrage et nécessitant des expertises et travaux de réfection lourds. A fin 2018, ces différentes problématiques sont en bonne voie de règlement. A ce jour, le montant maximal des acomptes prévu par la convention d'aides est atteint.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses réelles à hauteur de – 2 463 500 € et en recettes d'ordre de + 22 543 €.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement est porté à 6 545 614,71 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

AP Assainissement des eaux usées (- 2 463 500 €)

Opération Traitement des eaux usées (- 2 140 000 €)

Art. 21351 9020 400 Construction et réparation bâtiments STEP Maxéville (- 850 000 €)

Les études techniques et les dossiers de consultation concernant la reprise de la couverture des bassins de la filière industrielle et la reprise du système de ventilation de l'atelier boue n'ont pas pu être finalisés en 2018. Ces travaux sont reportés en 2019.

Art. 2315 9149 400 Aménagement des stockages de boues d'épuration (- 40 000 €)

La charge de travail induit par le lancement d'une procédure de marché global de performance sur l'exploitation de la station d'épuration et sur la conception et réalisation de la refonte de la digestion et sur la valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel, a nécessité une priorisation des opérations dont le report de l'étude sur la couverture des aires de stockage en 2019.

Art. 2315 9175 400 Installations techniques – Evolution STEP de Maxéville (- 1 250 000 €)

Par délibération du 23 février 2018, le Conseil métropolitain a adopté le lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable destinée au marché global de performance portant sur l'exploitation de la globalité des équipements actuels et à venir de la station d'épuration, sur la conception-réalisation de la refonte de la digestion et sur la valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel. Ainsi les travaux de refonte de la filière boue et de la valorisation du biogaz sont reportés à 2020.

Opération Réseaux de collecte (- 323 500 €)

Art. 2031 9182 420 Etudes – Connaissances des ouvrages (- 173 500 €)

Les levés des réseaux de collecte principaux permettant les interventions de mise en sécurité des ouvrages ont pris du retard en raison de leur accessibilité complexe. Les crédits seront réinscrits en 2019.

Art. 21532 9115 434 Travaux sur station de pompage assainissement (- 80 000 €)

Les travaux sont en cours de réalisation mais n'ont pu avancer au rythme prévu, ce qui conduit à un décalage du budget sur l'exercice 2019.

Art. 2182 9017 707 Matériel de transport (- 70 000 €)

Les crédits affectés à l'acquisition d'un hydrocureur ne pourront être finalisés dans leur totalité.

BUDGET ANNEXE RMT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses réelles à hauteur de + **167 272 €**.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement est ramené à 263 536,13 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

AP Développement du haut débit et du très haut débit (+ 167 272 €)

Opération Fibre optique (+ 167 272 €)

Art. 2315 1 302 Installations - Travaux raccordement grosses réparations (- 40 000 €)

Les travaux d'extension, de déplacement de réseaux ou de grosses réparations ont été moins importants que prévus. Le raccordement de la Haie Cerlin à Seichamps est en cours de réalisation, mais il reste un montant de 40 000 € qui peut être désaffecté.

Art 2315 13 703 Installations techniques – Modifications du réseau (+ 207 272 €)

La Délégation de Service Public confiée à COVAGE pour l'exploitation du Réseau Métropolitain de télécommunication comporte une somme dans l'optique de l'arrivée des Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN). COVAGE a effectué 990 000 € de travaux HT pour permettre l'arrivée de Bouygues dès la fin 2018. En l'application de l'avenant n° 3 délibéré le 22 juin 2018, la partie des investissements au-delà de 800 000 € HT doit être remboursée au délégataire, de même que les frais de gestion afférents pour un montant total de 207 272 €. Ce remboursement sera pris sur l'excédent d'investissement du budget annexe RMT.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes de + 22 425 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (- 7 980 €)

Art. 1641 320 Emprunts (- 7 980 €)

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 99 520 €.

AP Stationnement (+ 25 885 €)

Opération Maintenance des parkings et de la Fourrière (+ 25 885 €)

Sous-fonction 05 : Parking République – Centre de congrès Prouvé (+ 25 885 €)

Art. 1318 2 708 Autres subventions – Maintenance du parking (+ 25 885 €)

Au titre de la convention d'occupation liant la Métropole à la SNCF pour l'exploitation du niveau -2 du parc de stationnement République Centre de Congrès Prouvé de Nancy, une recette de 25 885 € a été encaissée correspondant à la participation de la SNCF aux investissements effectués dans le parc de stationnement pour les années 2014 à 2017. Il convient donc de revaloriser cette imputation.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

Les modifications de la section d'investissement sont détaillées ci-dessous. Le montant des inscriptions nouvelles est de – 244 400 € en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 16 : Marché de gros (- 25 000 €)

Art. 165 19 250 Dépôts et cautionnements reçus – Marché de gros (- 25 000 €)

L'enveloppe budgétaire des dépôts de garantis n'a pas été utilisée sur l'année 2018.

AP Bâtiments métropolitains (- 40 000 €)

Opération Travaux et maintenance autres bâtiments (- 40 000 €)

Sous-fonction 13 : Immeuble 11 rue Gabriel Péri (- 40 000 €)

Art. 2135 16 600PAT Installations – Restructuration locaux rue G. Péri (- 40 000 €)

Les travaux de désamiantage du bâtiment IRH ont été moins importants que prévus, aussi une somme de 40 000 € peut être désaffectée sur cette opération.

AP Grands évènements et grands équipements (- 179 400 €)

Opération Equipements dédiés au sport professionnel (- 179 400 €)

Sous-fonction 02 : Palais des sports Jean Weille (- 20 000 €)

Art. 2135 564 600G Installations - Mise en conformité accessibilité des PMR (- 20 000 €)

L'opération d'accessibilité a été retardée cette année. 20 000 € peuvent être désaffectés.

Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (- 159 400 €)

Art. 2188 22 600G Autres matériels - Sonorisation Stade Marcel Picot (- 32 000 €)

L'opération de sonorisation du stade Marcel Picot a été annulée afin de privilégier le remplacement de l'éclairage du palais des sports Jean Weille pour accueillir l'Euro de Handball féminin en novembre et décembre 2018. Il y a lieu de désaffecter le reliquat.

Art. 2135 212 600G Maintenance et travaux du Stade Marcel Picot (- 80 000 €)

Le ré-engazonnement des terrains d'honneur prévu au budget a été réalisé par l'ASNL dans le cadre de la convention entre la Métropole et la SASP.

Art. 2313 681 600G Constructions Pelouse du terrain d'honneur Marcel Picot (- 47 400 €)

Concernant les travaux de la pelouse du terrain d'honneur du Stade Marcel Picot, les dernières situations de marché viennent d'être réglées. En conséquence, l'opération étant achevée, une enveloppe de 47 400 € peut donc être désaffectée.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (- 244 400 €)

Art. 1641 320 Emprunts (- 244 400 €)

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 244 400 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 776 520 €.

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes de – 309 280 € dont + 238 000 € de dépenses d'ordre et de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

AP Centre de Congrès – Parc des expositions (- 551 800 €)

Opération Maintenance et gestion du Centre de Congrès (- 110 000 €)

Sous fonction 02 : Centre de Congrès Prouvé (- 110 000 €)

Art. 2135 1 600PAT Installations générales – Nouveau Centre des Congrès (- 110 000 €)

En ce qui concerne les travaux de parachèvement du Centre de Congrès Prouvé, un certain nombre de petits travaux liés à l'amélioration fonctionnelle du bâtiment - dont notamment la création d'un SAS à l'entrée du bâtiment - devaient être pris en charge par le Grand Nancy et réalisés en 2018. Ceux-ci n'ont pas pu se réaliser entièrement sur 2018 et doivent donc être décalés sur l'exercice à venir. Il convient donc de désaffecter 110 000 € sur la ligne de crédit allouée à ces ouvrages.

Opération Restructuration du Parc des expositions (- 421 800 €)

Sous-fonction 03 : Parc des expositions (- 421 800 €)

Art. 238 2 200 Avances et acomptes – Parc des expositions (- 100 000 €)

Art. 2313 2 200 Constructions – Parc des expositions (- 20 000 €)

Art. 2135 2 200 Installations générales – Parc des expositions (- 301 800 €)

Les travaux de requalification du Parc des expositions devaient initialement être lancés en 2018, dans la foulée du recrutement d'une équipe composée d'un programmiste et d'un économiste ainsi que du recrutement d'un mandataire de maîtrise d'ouvrage et d'un maître d'œuvre. Ceux-ci ont fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain le 31 mars 2017, approuvant l'engagement du projet de restructuration du parc des expositions. Néanmoins, le programmiste est seulement sur le point d'être recruté et il convient ainsi de désaffecter 120 000 €. Par ailleurs, avant le lancement des études de restructuration, il avait d'abord été imaginé de déconstruire un certain nombre de halls composant le parc des expositions de Nancy, sur la base d'un diagnostic complet établi par une mission de maîtrise d'œuvre spécifique. Cette mission a été réalisée et a permis d'identifier notamment les coûts de déconstruction de chaque hall et leur problématique spécifique. Cependant l'hypothèse d'une déconstruction avant d'obtenir le rendu des études de programmation a été abandonnée. Il convient ainsi de désaffecter 301 800 € réservés en 2018 pour cette opération de déconstruction.

Opération Maintenance et gestion du Parc des expositions (- 20 000 €)

Sous- fonction 03 : Parc des expositions (- 20 000 €)

Art. 2135 2 600PAT Installations générales – Parc des expositions (- 20 000 €)

Chaque année, une provision est réservée pour des travaux éventuels de maintenance imprévus sur le Parc des expositions. Il faut préciser que les bâtiments datant initialement des années 60, qui pour certains ont été rénovés dans les années 90, sont aujourd'hui très vieillissants. Cette enveloppe avait été ramenée à 45 000 € au budget primitif 2018, considérant que par ailleurs le projet de restructuration du Parc permettrait de restaurer durablement les bâtiments. Cette enveloppe n'a pas été totalement consommée et il est possible de désaffecter 20 000 €.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (- 465 265 €)

Art. 1641 320 Emprunts (- 465 265 €)

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 465 265 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 2 006 295 €.

AP Centre de Congrès – Parc des expositions (- 104 440 €)

Opération Restructuration du Parc des expositions (- 104 440 €)

Sous fonction 03 : Parc des expositions (- 104 440 €)

Art. 1311.1 2 200 Subvention d'investissement Pacte d'innovation Etat-Métropole – Parc des expositions (- 104 440 €)

Dans le cadre du pacte Etat-Métropole signé à Lyon le 6 juillet 2016 par le Premier Ministre et les présidents des quinze métropoles françaises, la Métropole du Grand Nancy a choisi d'investir le champ de l'excellence économique conjugué au rayonnement international et européen, en proposant un ensemble de projets susceptibles de créer un véritable écosystème d'innovation. Ainsi le Pacte d'Innovation Etat-Métropole du Grand Nancy a ciblé 12 projets structurants du Grand Nancy sur lesquels l'Etat a promis des soutiens conséquents, pour un total de 7,61 M€ (5,8 M€ initialement puis 7,61 M€ suite à avenant). Dans ce cadre, la fiche action n° 2.2 vise notamment à la restructuration du Parc des expositions de Nancy avec une aide de l'Etat à hauteur de 2,2 M€, ramenée ensuite à 2,088 M€. Le premier versement de la subvention devait à l'origine intervenir en 2018, à hauteur de 104 440 €. Néanmoins avec le retard pris au lancement du projet, il convient de désaffecter cette recette pour la réinscrire en 2020.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de + **28 731 185 €** en dépenses et en recettes dont 31 229 000 € de régularisations comptables sur neuf emprunts et + 88 915 € de dépenses d'ordre et + 17 735 € de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 Services communs (+ 19 000 €)

Art. 1641.1 320 Caisse des Dépôts et Consignations (+ 19 000 €)

Il y a lieu d'inscrire 19 000 € afin de rembourser une échéance d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

AP Transports urbains (- 2 605 730 €)

Sous-fonction 03 : transports urbains (- 2 605 730 €)

Opération Amélioration et maintenance des infrastructures de TC (- 395 730 €)

Art. 2315 200 720 Installations matériel technique – Accessibilité PMR (- 200 000 €)

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour un montant de 700 000 € portant sur les travaux d'accessibilité de personnes à mobilité réduite n'ont pas été réalisés en totalité. Il convient de désaffecter la somme de 200 000 €.

Art. 2111 575 720 Terrains nus – Parkings relais (- 181 000 €)

Le transfert définitif (dans le cadre de la ZAC Haie Cerlin) de la parcelle du parking relais de Mouzimpré ne sera finalisé qu'en 2019, il convient de désaffecter cette somme.

Art. 2315 388 720 Installations techniques – Opération déplacement ligne 2 (- 14 730 €)

Les derniers dossiers d'indemnisation de commerçant, en raison des travaux de la ligne 2, ont été traités entièrement en 2018, il convient de désaffecter le somme de 14 730 €.

Opération Matériels et équipements de transports en commun (- 2 210 000 €)

Art. 2156 80 720 Matériel de transport d'exploitation – Matériel roulant (- 2 160 000 €)

Un acompte a été versé en 2017 pour l'acquisition des 14 bus articulés livrés en 2018 (délais de 10 mois de production). Mais l'anticipation de la commande des matériels roulants en année n-1 est compromise cette année par les délais de contractualisation de la prochaine DSP 2019-2024 : les investissements 2019 ne sont pas connus. Il y a donc lieu de désaffecter 2 160 000 €.

Art. 2135 201 600PAT Installation générales – Mise à niveau des CT (- 50 000 €)

Les travaux de réfection de la toiture de la halle Tram ayant pris du retard, il convient de désaffecter cette somme.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (- 1 846 083 €)

Art. 1641 320 Emprunts en euros (- 1 846 083 €)

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 1 846 083 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 7 522 900 €.

AP Transports urbains (- 669 467 €)

Opération Amélioration et maintenance des infrastructures de TC (- 669 467 €)

Art. 1311 488 720 Subventions de l'Etat – Opération déplacement Ligne 3 (- 669 467 €)

Compte tenu de l'état d'avancement du projet, les recettes prévues au budget primitif 2018 sont à reporter en 2019.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées par centres de responsabilité se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I – 2) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent de fonctionnement initial de 4 279 810,57 € est porté à 4 458 652,57 €.

Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM2	Opérations réelles	DM2
FONCTIONNEMENT	Désaffectations	-525 000 €	Désaffectations	-400 000 €
	Inscriptions complémentaires	2 448 096 €	Inscriptions complémentaires	2 550 114 €
	Admissions en non valeur	48 176 €		
	Total	1 971 272 €	Total	2 150 114 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM2	Opérations d'ordre	DM2
FONCTIONNEMENT	Autofinancement	7 540 000 €	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	7 540 000 €
	Total	7 540 000 €	Total	7 540 000 €
FONCTIONNEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	9 511 272 €	Total opérations réelles et d'ordre	9 690 114 €

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 30 000 €)

Art. 65748.168 320 Subvention à Cités Unies France (+ 10 000 €)

A l'occasion d'événements exceptionnels, la Métropole du Grand Nancy soutient les actions de solidarité mises en place pour venir en aide aux populations défavorisées ou sinistrées par des catastrophes naturelles. Aussi, suite à un séisme de magnitude 7 subi le 5 août dernier sur l'île de Lombok et à un tsunami survenu le 28 septembre sur l'île des Célèbes en Indonésie, la Métropole a décidé, par délibération de son Conseil du 19 octobre de soutenir les populations sinistrées. Une subvention de 10 000 € a été octroyée à Cités Unies France dans ce cadre.

Art. 65748.131 320 Subvention à La Fondation de France (+ 20 000 €)

Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur l'Aude dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 octobre dernier sont les plus meurtrières depuis de nombreuses années. Cet événement climatique exceptionnel a causé la mort de 11 personnes, a fait de nombreux blessés et a entraîné des dégâts matériels considérables. Six personnes en particulier ont été tuées à Trèbes, petite ville proche de Carcassonne, laquelle a été frappée par un attentat islamiste en mars dernier. La crue a atteint un niveau sans précédent depuis 1891 (7,95 m) et a provoqué des dégâts particulièrement impressionnants dans plusieurs dizaines de communes. Compte tenu de l'émotion suscitée par cet événement exceptionnel, aux conséquences dramatiques, il est proposé que la Métropole du Grand Nancy verse une aide exceptionnelle de 20 000 € à la Fondation de France qui a lancé un appel spécifique pour soutenir les familles les plus touchées.

Sous-fonction 031 : Assemblée délibérante (+ 1 500 €)

Art 65312 123 Frais de missions et de déplacements (+ 1 500 €)

Dans le cadre de la représentation de la Métropole à l'extérieur de l'agglomération, les élus métropolitains engagent des frais de déplacements. Le Grand Nancy leur rembourse par « mandat spécial ». Il y a lieu de revaloriser de 1 500 € le budget primitif prévu initialement à hauteur de 3 000 €.

CR Dépenses de structure (- 1 500 €)

Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (-1 500 €)

Art 65748.81 111SUBV Subvention à l'Amicale du personnel du Grand Nancy (- 4 500 €)

Art 65888 111 Autres (+ 3 000 €)

Par application de la délibération du 20 avril 2018, le montant de la subvention versée en 2018 à l'Amicale du personnel du Grand Nancy a été de 63 110 € en 2018. Une somme de 4 500 € peut être transférée sur d'autres dépenses.

Chaque année, les titres restaurants perdus ou périmés par les agents métropolitains font l'objet d'un reversement par le prestataire. Selon le décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017, la collectivité doit reverser cette somme à son Comité social. Pour 2018, l'imputation dédiée doit être valorisée de 3 000 € pour un total budgétaire de 17 000 €.

CR Grands Partenariats (+ 28 679 €)

Sous-fonction 510.1 : Ingénierie territoriale (+ 28 679 €)

Art. 6561.9 160 Participation à la Multipôle Sud 54 (+ 28 679 €)

Le comité syndical de la Multipôle Sud 54, ancien syndicat mixte du SCOT Sud Meurthe-et-Moselle, dont le Grand Nancy fait partie, a décidé en décembre 2017 de faire évoluer le budget 2018 de la Multipôle pour faire face à ses nouvelles missions, qui seront précisées formellement par un programme d'action 2019-2020. Le mode de calcul de la cotisation de ses membres a lui aussi évolué afin de mieux prendre en compte leurs différences, en se basant dorénavant sur trois critères : le revenu moyen par habitant, le potentiel fiscal agrégé et la population. Il convient ainsi d'ajouter 28 679 € à la ligne dédiée à la participation du Grand Nancy à la Multipôle Sud 54 pour pouvoir honorer les 333 678,42 € d'appel à cotisation 2018.

CR Développement Economique (+ 285 370 €)

Sous-fonction 62.2 : Maison de l'entrepreneuriat et de l'Innovation (+ 285 370 €)

Art. 673 200 Titres annulés (+ 251 822 €)

Art. 611.13 200.HT Gestion de la Maison de l'Entrepreneuriat (+ 33 548 €)

Suite à un redressement fiscal de la SASU Racine, délégataire de service public du Grand Nancy pour la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI), la SASU a dû s'acquitter de la TVA qu'elle n'avait pas réglée à l'administration fiscale dans le cadre de l'exploitation de la MEI. Il convient ainsi d'annuler les titres 2015, 2016 et 2017 émis à l'encontre de la SASU dans le cadre de l'application du contrat de DSP par un mandat d'annulation de 251 822 € et de les réémettre dans un deuxième temps, avec la part TVA, soit pour un montant total de 323 783 €. Il s'agit également de verser une contribution complémentaire de 33 548 € à la SASU Racine en 2018, qui n'avait pas collecté auprès du délégant la part réservée au règlement de la TVA, le contrat de DSP ne prévoyant pas initialement d'en collecter au vu de la nature du service réalisé.

Sous-fonction 633.2 : Promotion touristique (+ 81 000 €)

Art. 65748.174 Subvention Nancy Tourisme et Evénements (+ 81 000 €)

Dans le cadre des opérations de liquidation de l'association Nancy Tourisme, en lien avec le transfert de l'office de tourisme à la SAPL Grand Nancy Congrès et Evénements, transfert effectif au 1er janvier 2019, une somme de 295 000 € est à verser à l'association afin à la fois de combler le déficit apparaissant dans le résultat comptable et de provisionner des crédits pour régler les problématiques de passif social de l'association. Cette somme sera versée par subvention à l'association Nancy Tourisme avant sa dissolution et pour permettre sa liquidation, suite à délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018. Il s'agit ainsi d'abonder la ligne réservée à la subvention à l'association de 81 000 €.

CR Déchets ménagers (+ 1 489 547 €)

Sous-fonction 7213.1 : Tri, valorisation et traitement des déchets (récupération)
(+ 120 000 €)

Art. 611.2 400.HT Traitement des ordures ménagères (+ 120 000 €)

Le coût unitaire 2018 d'incinération des ordures ménagères augmente sensiblement en raison de l'évolution des indices de révision. Aussi, les crédits sont ajustés sur la base d'un tonnage stable par rapport à l'an dernier.

Sous-fonction 7213 : Tri, valorisation et traitement des déchets (+ 1 369 547 €)

Art. 63512 250 Taxes foncières (+ 1 369 547 €)

La Métropole a confié à la Société Val'Ergie la délégation de service public de traitement des déchets ménagers, à compter du 1er juillet 2016. Conformément aux dispositions du contrat, le délégataire est redevable de la taxe foncière de cet équipement. Cependant, le Grand Nancy étant propriétaire du terrain et de l'usine d'incinération de Ludres, les avis d'imposition sont systématiquement adressés à la Métropole, notamment ceux de l'année 2017 (672 959 €) et de l'année 2018 (696 588 €). L'administration fiscale ne pouvant pas mettre en place de "délégation fiscale" sur la taxe foncière, le Grand Nancy doit payer la taxe au SIP Vandoeuvre à hauteur de 1 369 547 €. Il s'en suivra une refacturation au délégataire Val'Ergie par l'émission d'un titre de recette.

CR Maintenance Voirie (- 299 500 €)

Sous-fonction 512 : Eclairage public (- 70 000 €)

Art. 615231.5 710 Entretien du réseau d'éclairage public (- 70 000 €)

Cette enveloppe est réduite conformément aux engagements d'économies (suppression des tournées de nuit sur le deuxième semestre 2018).

Sous-fonction 751.1 : Chauffage urbain (- 379 500 €)

Art. 611.15 400.HT Gestion du chauffage urbain (- 379 500 €)

Le schéma comptable de l'acquisition foncière de la chaufferie du plateau de Haye validé par la trésorerie conduit à une affectation de ces crédits sur la section d'investissement.

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 150 000 €)

Art. 615231.15 702 Entretien de chaussée et trottoirs (+ 150 000 €)

Au 15 octobre 2018, l'ensemble des crédits a été engagé et plus de 300 demandes d'intervention restent encore à traiter. Plusieurs facteurs ont influé sur le niveau des dépenses complémentaires :

- l'augmentation des prix : ainsi l'indice TP01 qui s'applique sur l'essentiel des marchés concernés a augmenté de 2,3 % entre janvier 2017 et janvier 2018 ;
- la faiblesse des niveaux de crédits d'investissement consacrés à la maintenance ces dernières années ;
- l'augmentation du patrimoine.

CR Centres techniques (+ 38 000 €)

Sous-fonction 020.2 : Centres techniques et garage (+ 38 000 €)

Art. 60632 707 Fournitures de petits équipements (+ 38 000 €)

La nouvelle réglementation sur les contrôles techniques est plus exigeante depuis mai 2018 avec une augmentation des points de contrôles et de défaillances. Cela se traduit par un surcoût de 15 à 20 % sur les contrôles techniques. Depuis 2018, la Ville de Nancy a confié à la Métropole, la gestion des réparations extérieures de la ville dans le cadre de sa convention de commandes et d'entretien du parc automobile. Le coût de ces réparations nécessite de modifier les crédits affectés à cette ligne budgétaire.

CR Propreté voirie – Espaces verts (- 38 000 €)

Sous-fonction 846 : Viabilité hivernale et aléas climatiques (- 38 000 €)

Art. 615231.13 706 Entretien de voirie - travaux de salage (- 38 000 €)

En raison de conditions climatiques assez favorables lors de l'hiver 2017-2018 qui a permis de moins solliciter les prestataires privés, les crédits consacrés aux travaux de salage et la mobilisation des équipes affectées par les communes membres peuvent être réduits.

CR Piscines (+ 124 000 €)

Sous-fonction 323 : Piscines (+ 124 000 €)

Art. 60613 600P Chauffage urbain (+ 40 000 €)

La somme de 40 000 € est inhérente notamment au taux de ventilation complémentaire nécessaire à la qualité de l'air dans les piscines et qui est dorénavant appliqué aux piscines de Gentilly et de Vandoeuvre. Il est nécessaire d'inscrire 40 000 € à la présente décision.

Art. 62268 350P Autres honoraires, conseils... (- 16 000 €)

L'étude portant sur le devenir du site Nancy Thermal mise en œuvre par une assistance à maîtrise d'ouvrage est désormais achevée. Il convient de désaffecter la somme de 16 000 €.

Art. 60611 600P Eau et assainissement (+ 100 000 €)

La piscine Louison Bobet a généré une consommation supplémentaire cette année liée d'une part, à une fréquentation plus importante durant une forte chaleur estivale et d'autre part, à un taux de fuite des équipements bien plus conséquent que prévu. Par ailleurs, l'alimentation en eau des bassins a été effectuée uniquement par de l'eau de ville, car l'eau de forage en extérieur s'est avérée incompatible avec le traitement des eaux des bassins et des UV, générant un problème de transparence liée à l'eau thermale. Cette augmentation de consommation d'eau induit un surcoût de 100 000 € qu'il est nécessaire d'inscrire.

CR Sports-Loisirs (+ 5 000 €)

Sous-fonction 325.3 : Pôle nautique (Nancy-Tomblaine) (+ 5 000 €)

Art. 65748.38 350SUBV Subvention au Centre nautique initiations scolaires (+ 5 000 €)

CR Maintenance voirie (- 5 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (- 5 000 €)

Art. 615231.2 702 Entretien des ouvrages d'art (- 5 000 €)

En raison des travaux de vidange de la Meurthe mis en œuvre par la Direction de la voirie sur le secteur de la Méchelle, l'activité des deux associations " Sport Nautique de Nancy Aviron" et "Canoë Kayak Nancy Tomblaine" a été fortement impactée. Conformément à la délibération du Conseil du 23/11/2018, deux avenants n° 1 aux conventions de partenariat sont passées avec ces 2 associations afin d'entériner une subvention exceptionnelle. Cette somme est prélevée sur les crédits du pôle « services et infrastructures ».

CR Sports loisirs (+ 141 000 €)

Sous-fonction 326 : Manifestations sportives (+ 16 000 €)

Art. 6238.17 350G Promotion par le sport – Actions diverses (+ 6 200 €)

Art. 65748.86 350SUBV Subvention fonctionnement manifestations sportives (+ 9 800 €)

Il convient d'ajuster le budget au profit, d'une part, de subventions de fonctionnement pour les manifestations sportives qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année et d'autre part de crédits qui permettront de compléter le financement de l'Euro de Hand féminin.

Sous-fonction 317.1 : Zénith (+ 125 000 €)

Art. 6573643 350G.HT Subventions aux fermiers et concessionnaires (+ 125 000 €)

Suite à la nouvelle Délégation de Service Public (concession) qui a pris effet à compter du 1er septembre 2018, les crédits inscrits au BP 2018 ont été imputés en section d'investissement. Il est nécessaire d'inscrire la somme de 125 000 € pour régler les mensualités de septembre à décembre 2018.

CR Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 40 000 €)

Sous-fonction 311.1 : Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 40 000 €)

Art. 6064.2 240 Fournitures informatiques (+ 700 €)

Art. 6132 240 Locations immobilières (+ 2 000 €)

Art. 61558 240 Autres biens mobiliers (+ 500 €)

Art. 61558.1 240 Entretien d'instruments (+ 8 000 €)

Art. 6182 240 Documentation (+ 3 200 €)

Art. 6188 240 Autres frais divers (+ 400 €)

Art. 6228 240 Divers (+ 9 000 €)

Art. 6228 240CA Divers (+ 2 500 €)

Art. 6231 240 Annonces et insertions (+ 4 000 €)

Art. 6234 240 Réceptions (+ 3 200 €)

Art. 6234 240REGI Réceptions (+ 1 000 €)

Art. 6282 240 Frais de gardiennage (+ 500 €)

Afin de remplir les conditions d'éligibilité au subventionnement de l'Etat, dont la recette est inscrite lors de cette décision modificative pour un montant de 87 620 €, et pour répondre à la commande publique qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement, le Conservatoire devra engager des actions d'éducation artistique et culturelle et des actions de diffusion pour lesquelles le budget primitif s'avère insuffisant. Aussi, il est inscrit 35 000 € de crédits supplémentaires sur les dépenses de l'établissement.

Art. 637 240 Autres impôts, taxes et versements assimilés (+ 5 000 €)

Entériné par décision du Président, la représentation de l'œuvre « Porgy and Bess » de George Gershwin concrétise un partenariat entre la Ville de Nancy, la ville de Karlsruhe et le Grand Nancy à travers le Conservatoire régional du Grand Nancy. Il est prévu que les frais engagés pour l'accueil des élèves allemands en France soient répartis entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy pour le Conservatoire. Par ailleurs, la ville de Karlsruhe prend en charge de son côté, la partie des frais concernant l'accueil des élèves français en Allemagne.

La Ville de Nancy, contribuant à cette opération, versera une subvention à hauteur de 5 000 € en 2019 au Conservatoire correspondant à la prise en charge du transport des élèves

nancéiens à Karlsruhe, ainsi que des frais de restauration et d'hébergement des élèves de l'orchestre à cordes « Sinfonietta » du Badisches Konservatorium de Karlsruhe. Une convention permet de définir les conditions de répartition des frais engagés pour le projet entre la Ville de Nancy et le Conservatoire. Pour faire face à ces différentes dépenses, des crédits complémentaires sont sollicités pour 5 000 €.

CR Etablissements de CST (+ 3 000 €)

Sous-fonction 314.3 : Conservatoire et jardins botaniques de Nancy (+ 3 000 €)

Art. 6068 271.HT Autres matières et fournitures (+ 3 000 €)

Les ventes de la boutique des Jardins botaniques du Grand Nancy ont augmenté fortement cette année en corrélation avec la hausse de la fréquentation de l'établissement. Il est prévu pour le dernier trimestre la vente des cadeaux de fin d'année et de produits spécifiques liés aux expositions. Il convient ainsi d'inscrire un budget complémentaire de 3 000 € en afin d'assurer l'achalandage de la boutique.

CR Enseignement supérieur (- 12 000 €)

Sous-fonction 23.1 : Enseignement supérieur et soutien à la formation, recherche (-12 000 €)

Art. 6238 201 Diverses publications, publicités (- 12 000 €)

Chaque année a lieu le forum mondial des matériaux à Nancy. L'objectif est de réunir à Nancy, tous les ans, au mois de juin, un club international de spécialistes industriels, de chercheurs du domaine, d'institutions œuvrant dans les matériaux et des invités politiques, pour débattre des innovations dans le domaine des matériaux et des applications possibles pour l'industrie. Une enveloppe avait été réservée en 2018 pour assurer la communication de cet événement. Il est possible de désaffecter 12 000 € sur ces crédits.

CR Communication et Direction générale (+ 12 000 €)

Sous-fonction 022 : Information, Communication, Publicité (+ 12 000 €)

Art. 6182 120 Documentation générale et technique (+ 12 000 €)

Il est nécessaire d'abonder les crédits dévoués à la communication générale et technique de 12 000 € pour régler les dernières factures de l'année 2018.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous fonction 01 : Services communs (+ 7 540 000 €)

Art. 023 320.OR Virement à la section d'investissement (+ 7 540 000 €)

Compte tenu des opérations d'ordre relatives à la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions inscrites à cette décision modificative, il est proposé 7 540 000 € d'autofinancement complémentaire.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 231 652 €)

Art. 744 320 F.C.T.V.A. (+ 231 652 €)

Par arrêté du 14 septembre 2018, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle a accordé au Grand Nancy l'attribution du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses de fonctionnement pour un montant de 1 431 651,35 €. En effet, la loi de finances pour 2016, dans ses articles 34 et 35, a élargi le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016. Il convient désormais de compléter budgétairement les crédits à hauteur de 231 652 €.

CR Energie et climat (+ 176 000 €)

Sous-fonction 758 : Politique de l'énergie – Autres actions (+ 118 000 €)

Art. 7588 612 Autres produits divers de gestion courante (+ 118 000 €)

Ces recettes correspondent à la valorisation par EDF des travaux d'économie d'énergie réalisés sur le territoire. Le volume des dossiers déposés en 2018 est en augmentation et certains dossiers déposés fin 2017 ont été validés en 2018.

Sous-fonction 78 : Environnement – Autres actions (+ 58 000 €)

Art. 70878 612 Remboursement de frais par des tiers (+ 58 000 €)

Suite à l'augmentation du nombre d'établissements membres du groupement de commande gaz et électricité, la Métropole a perçu des indemnités de coordonnateur non prévues au budget initial.

CR Dépenses de structure (+ 64 473 €)

Sous-fonction 020.1 : fonctionnement des services généraux (+ 64 473 €)

Art 74718 111FIPH Participations autres (+ 64 473 €)

Le nombre d'actions en faveur des agents en situation de handicap et générant des dépenses de fonctionnement (achat de prothèses, de fauteuils roulants, prestations d'accompagnement ...) dépassant les estimations initiales, la subvention de fonctionnement versée par le FIPHP dans ce cadre est supérieure aux estimations.

CR Développement économique (+ 251 822 €)

Sous-fonction 62.2 : Maison de l'entrepreneuriat et de l'Innovation (+ 251 822 €)

Art. 75813 200.HT Redevances versées par les fermiers&concessionnaires (+ 251 822 €)

Dans le cadre du redressement fiscal subi par la SASU Racine, en ce qui concerne la DSP pour la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation (MEI), suite à l'annulation des titres de recette 2015, 2016 et 2017, liés à l'application de la redevance due par le délégataire, il convient de réémettre un titre d'un montant de 323 783 € (au lieu de 285 370 €), qui correspond au montant de redevances à régler par le délégataire, comprenant le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Ce supplément vient compléter l'inscription initiale.

CR Maintenance Voirie (+ 174 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 174 000 €)

Art. 70323 703 *Redevance d'occupation du domaine public de la collectivité (+ 142 000 €)*

Il s'agit du montant ajusté des redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de télécommunication.

Art. 70878 702.HT *Remboursement de frais par des tiers (+ 32 000 €)*

Il y a lieu d'ajuster les refacturations de travaux de voirie réalisés pour le compte de tiers et augmentés des frais de gestion, conformément à la délibération du 28 janvier 2011 (abaissements de trottoirs, aménagements de voirie).

CR Déchets ménagers (+ 1 369 547 €)

Sous-fonction 7213.1 : Tri, valorisation et traitement des déchets (récupération) (+ 1 369 547 €)

Art. 70878 250.HT *Remboursement de frais par des tiers (+ 1 369 547 €)*

La Métropole a confié à la Société Val'Ergie la délégation de service public de traitement des déchets ménagers, à compter du 1er juillet 2016. Conformément aux dispositions du contrat, le délégataire est redevable de la taxe foncière de cet équipement. Cependant, le Grand Nancy étant propriétaire du terrain et de l'usine d'incinération de Ludres, les avis d'imposition sont systématiquement adressés à la Métropole, notamment ceux de l'année 2017 (672 959 €) et de l'année 2018 (696 588 €). L'administration fiscale ne pouvant pas mettre en place de "délégation fiscale" sur la taxe foncière, le Grand Nancy doit payer la taxe au SIP Vandoeuvre à hauteur de 1 369 547 €. Il s'en suivra une refacturation au délégataire Val'Ergie par l'émission d'un titre de recette.

CR Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 87 620 €)

Sous-fonction 311.1 : Conservatoire Régional du Grand Nancy (+ 87 620 €)

Art. 74718 240 *Participations autres (+ 87 620 €)*

Le budget du Conservatoire Régional du Grand Nancy enregistre un produit exceptionnel non inscrit au budget primitif 2018 correspondant à une subvention de réengagement de l'Etat dans le financement des Conservatoires d'un montant de 87 620 €. Il convient d'inscrire cette recette imprévue. Afin de remplir les conditions d'éligibilité au subventionnement de l'Etat et pour répondre à la commande publique qui s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement, le Conservatoire devra engager des actions d'éducation artistique et culturelle, et des actions de diffusion pour lesquelles le budget primitif s'avère insuffisant.

CR Etablissements de CST (+ 195 000 €)

Sous-fonction 314.2 : Muséum Aquarium de Nancy (+ 180 000 €)

Art. 7088 272REGI *Autres produits d'activités annexes (+ 180 000 €)*

La boutique du Muséum Aquarium de Nancy, qui sera véritablement opérationnelle en 2019 dans le cadre d'un projet d'aménagement global de l'accueil de l'établissement, a diversifié cette année ses articles à la vente et étendu sa surface d'exposition. Ainsi, les produits sur le nouveau thème des dinosaures a particulièrement séduit les visiteurs et amène à ajuster les recettes de 2018.

Sous-fonction 314.1 : Musée de l'Histoire du Fer Domaine de Montaigu (+ 15 000 €)

Art. 7062 27OREGI *Redevances et droits des services à caractère culturel (+ 15 000 €)*

Au musée de l'Histoire du Fer à Jarville-la-Malgrange, l'exposition « Tour Eiffel, Made in Lorraine » consacrée à la genèse d'un monument mythique a dynamisé les entrées de l'établissement. De même pour les visites guidées de l'exposition en lien avec les scolaires, ainsi que celles du château de Montaigu désormais ouvert au public de manière saisonnière. Il convient donc d'ajuster les recettes 2018 liées à cette augmentation de la fréquentation.

CR Piscines (- 400 000 €)

Sous-fonction 323 : Piscines (- 400 000 €)

Art. 70631 35OREGP *Redevances et droits des services à caractère sportif (- 400 000 €)*

Les recettes relatives aux entrées des piscines ont été inscrites au budget primitif 2018 à hauteur de 2 739 000 €. Cependant, malgré une saison estivale ponctuée par une hausse de la fréquentation, une baisse de recettes est constatée.

Elle est liée notamment à la fermeture jusqu'en mai 2018 de la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy en raison du déploiement d'un important programme de rénovation. En parallèle, la piscine ronde de Nancy Thermal a nécessité une fermeture à compter de juin 2018 pour un problème structurel. En conséquence, il est proposé de désaffecter la somme de 400 000 €.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les modifications de la section de fonctionnement, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de + **97 308 €** en dépenses réelles dont + 27 308 € de dépenses d'ordre et + **264 930 €** de recettes réelles dont + 34 930 € de recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 1 898 020,96 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Art. 66112 320 Intérêts – Rattachement des ICNE (+ 10 000 €)

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 10 000 € au titre du recalcul des intérêts courus non échus.

CR Eau potable (+ 60 000 €)

Art 706129 440 Reversement Agence Eau Redevance modernisation réseaux (+ 60 000 €)

Les crédits liés au reversement de la redevance de modernisation des réseaux à l'agence de l'eau Rhin Meuse sont ajustés en fonction des besoins.

RECETTES

Opérations réelles

CR Eau potable (+ 230 000 €)

Art 704.1 440 Travaux pour le compte de particuliers (+ 230 000 €)

Ces recettes issues de la facturation des branchements neufs sont ajustées au vu des encaissements.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de + **162 543 €** en dépenses réelles dont 22 543 € de dépenses d'ordre et + **520 000 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 3 478 466,42 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

CR Assainissement (+ 140 000 €)

Art 6061.3 434 Electricité (+ 40 000 €)

Les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour les consommations électriques des installations de pompage assainissement ont été votés avec une baisse significative de 100 000 € par rapport au budget primitif 2017. L'hiver 2017-2018 a été caractérisé par un temps très perturbé avec de fréquents passages pluvieux. Les consommations énergétiques relatives au fonctionnement des stations de pompage assainissement sont dépendantes des précipitations. Sur le premier semestre, cela représente une dépense de 170 000 € contre 50 000 € en 2017 sur la même période. Ces crédits supplémentaires permettront de financer les consommations énergétiques sur la période Septembre/Décembre 2018, estimées à partir des factures 2017 sur la même période.

Art 673 440 Titres annulés sur exercices antérieurs (+ 30 000 €)

Art 673 440REGI Titres annulés sur exercices antérieurs (+ 70 000 €)

Des régularisations comptables demandées par la Trésorerie Principale nécessitent une inscription complémentaire à hauteur de 100 000 € pour annuler les prélèvements des clients au titre de trop perçus sur l'exercice antérieur.

RECETTES

Opérations réelles

CR Assainissement (+ 520 000 €)

Art 704.1 440 Travaux pour compte de particuliers (+ 520 000 €)

Ces recettes issues de la facturation des branchements neufs sont ajustées aux encaissements.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **33 830 €** en dépenses.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 602 469,65 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

CR Parkings (+ 33 830 €)

Sous-fonction 05 : Parking République – Centre de congrès Prouvé (+ 33 830 €)

Art. 6132 708 Locations immobilières (+ 33 830 €)

Dans le cadre d'une convention d'occupation liant la Métropole à la SNCF pour l'exploitation au niveau -2 du parc de stationnement République Centre de Congrès Prouvé de Nancy, le bilan d'exploitation pour les années 2014 à 2017 met en évidence une régularisation comptable à effectuer. Au regard des éléments financiers, la Métropole du Grand Nancy est redevable à Gares & Connexions, signataire de la convention, de 33 830 €. Il convient donc de revaloriser l'inscription budgétaire.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

Les modifications de la section de fonctionnement se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **134 000 €** en dépenses.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 745 520,44 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 14 000 €)

Art. 66112 320 Intérêts – Rattachement des ICNE (+ 13 000 €)

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 13 000 € concernant le recalcul des intérêts courus non échus.

Art. 627 320 Services bancaires et assimilés (+ 1 000 €)

Il convient d'inscrire 1 000 € au budget annexe locations immobilières afin de rembourser des commissions faisant suite au réaménagement de plusieurs emprunts.

CR Sports-Loisirs (+ 120 000 €)

Sous-fonction 15 : Stade Marcel Picot (+ 120 000 €)

Art. 6061.1 600G Gaz, Electricité (+ 120 000 €)

En 2017, la Métropole du Grand Nancy a procédé au remplacement de la pelouse du Stade Marcel Picot à Tomblaine par une pelouse dite hybride, associant un revêtement synthétique avec gazon naturel afin de répondre aux évolutions règlementaires de la Ligue de football et permettre ainsi à l'ASNL de s'entraîner sur un stade présentant des qualités de jeu optimales. Dans le cadre de cette opération, la pelouse a été équipée d'un chauffage intégré dans le substrat afin de préserver un usage hivernal. Un équipement complété par des lampes de luminothérapie pour favoriser une pousse régulière du gazon naturel a été mis en place. Cette mise en fonctionnement, en phase d'expérimentation, nécessite une phase de réglage afin de limiter les consommations électriques. De plus, un automate de gestion de la température et de la consommation a été installé afin de gérer au mieux les besoins en chauffage. Cependant, au vu des consommations électriques réalisées, dans le cadre du maintien de la température de la pelouse, combinées au surcoût des dépenses de luminothérapie, il s'avère que l'enveloppe prévue de la consommation en électricité n'est plus adaptée. En conséquence, il convient d'inscrire 120 000 € de crédits complémentaires.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + 1 158 000 € en dépenses et + 1 158 799 € en recettes dont + 71 180 € de recettes d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 493 023,83 €.

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 Services communs (+ 253 000 €)

Art. 66111 320 Intérêts réglés à l'échéance (+ 253 000 €)

Il y a lieu d'inscrire 253 000 € afin de rembourser les intérêts de plusieurs échéances d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

CR Transports et déplacements (+ 905 000 €)

Sous-fonction 02 : Transports scolaires (+ 905 000 €)

Art. 611.1 720 Gestion des Transports scolaires (+ 905 000 €)

Cette ligne budgétaire est identifiée séparément, parce qu'il s'agit d'une compensation de prix, par nature soumise à la TVA. Elle correspond en effet à l'équivalent du coût des transports publics pour les élèves bénéficiant à titre gratuit d'un Pass Classe (part financée par les contribuables pour tout autre titre, et part qui reviendrait aux parents ; respectivement 3/4 et 1/4).

Un montant de 3 560 000 € a été inscrit au budget primitif 2018. Il est suffisant pour couvrir les dépenses liées à la délivrance des Pass Class au titre de l'année 2018 (2ème et 3ème trimestres 2017/2018, 1er trimestre de l'année scolaire 2018/2019). Selon le nombre de Pass Class actuellement délivrés, cette dépense est estimée à 3 364 000 € HT en fin d'année 2018. Toutefois, le budget 2018 a supporté une dépense devant être rattachée au budget 2017 et liée à la délivrance des Pass Class au titre du 1er trimestre 2017/2018 pour un montant de 1 480 920 €.

Il est donc nécessaire d'abonder la ligne budgétaire d'un montant de 1 285 000 €. Des virements de crédits pour un total de 380 000 € étant opérés, 905 000 € sont encore nécessaires, dans le cadre de la DM2. L'excédent correspondant à la régularisation de la Contribution Forfaitaire et de Taxistan de la DSP, constaté à l'occasion du rapport du délégataire, est inscrit en recettes. Il compense autant que de besoin de financement ce décalage de trésorerie.

RECETTES

Opérations réelles

CR Transports et déplacements (+ 1 087 619 €)

Sous-fonction 03 : Transports urbains (+ 1 087 619 €)

Art. 778 720 Autres produits exceptionnels (+ 1 087 619 €)

Le dénouement du rapport annuel 2017 du délégataire de service public, dont le Conseil métropolitain a pris acte le 21/09/2018, donne lieu à l'émission de deux titres de recettes en 2018 pour un montant global de 1 087 619,08 € (1 051 310,35 € au titre de la régularisation de la contribution forfaitaire et 36 308,73 € au titre de la régularisation TaxiStan).

**II – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS
L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :
DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

1- SECTION D’INVESTISSEMENT :

**VIREMENTS DE CREDITS A L’INTERIEUR D’UNE MEME AP
D’UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE
AU SEIN DE LA MEME OPERATION**

Le Conseil métropolitain a adopté, par délibération du 10 février 2017, un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme 2016/2018 et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique.

La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Aires de stationnement	4 830	de vers	554	2128 2051	autres agencements et aménagements concessions et droits similaires	114	aires de stationnement	650.HT 302.HT
Maintenance des parkings et de la fourrière	-1 200 -9 1 209	de de vers	844.1	2188 21351 2031	autres bâtiments publics frais d'études	231	nouvelle fourrière	704 600PAT 704
Programme vélos	7 550 6 000 1 550	de vers vers	518.1 518.2 518.1	21828 2051 2051	autres matériels de transport concessions et droits similaires concessions et droits similaires	130 498 130	aménagt itinéraires 2 roues maison du vélo aménagt itinéraires 2 roues	709.HT
Espaces naturels sensibles	7 700	de vers	78.1	2031 2312	frais d'études agencements aménagements terrains	482	île du Foulon	620
Musées, réserves communes, diffusion des sciences	-30 000 17 600 12 400	de vers vers	314.3	2051 2128 2158	concessions et droits similaires autres agencements et aménagements autres installations techniques	741 59 59	projet d'intérêt régional mob matériel jardins botan mob matériel jardins botan	271
Musées, réserves communes, diffusion des sciences	-7 100 5 400 1 700	de vers vers	314.4 314.2 314.2	2031 2158 2158	frais d'études autres installations techniques autres installations techniques	51 75 75	travaux dans les musées mob matériel museum aquarium mob matériel museum aquarium	202 272 272.HT
Ouvrages d'art	300 000	de vers	844	2151 23151	réseaux de voirie réseaux de voirie	735 14	grosses répar s/viaduc kennedy grosses répar. Trav. Neufs OA	702
Dépenses mutualisées	10 000	de vers	020.3	21538 2051	autres réseaux concessions et droits similaires	508 627	raccordts inst. nouvelles lignes mat. informat. dép. mutualisées	300
Développement écosystème propice p/entreprises	107 648	de vers	62.1	2051 2151	concessions et droits similaires réseaux de voirie	738 100	application G-NY zones économiques	200
Réseaux d'eaux pluviales	20 000	de vers	734	2031 21538	frais d'études autres réseaux	24 28	études pour eaux pluviales renforcement des réseaux	420 412
Grandes manifestations sportives	17 000	de vers	326	2188 20422	autres bâtiments et installations	181 635	équipements matériels sportifs rénovation centre formation SLUC	350G 350SUBV

BUDGET ANNEXE R.M.T.

Opération	Montant	Budget R.M.T.	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Fibre optique	20 000	de vers		2315	instal. matériel outillage techniques	1	trav. raccordement grosses répar.	302
				2153	installations à caractère spécifique	12	conduits par anticipation	703

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Opération	Montant	Budget transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Ligne 1	50 000	de vers	03	2031	frais d'études	111	avenir ligne 1 TCSP	720
				238	avances et acomptes versés			

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR
D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Sports - loisirs	-20 500	de		6238.16	promotion p/le sport : GN volley ball	350G
	-19 500	de	326	6238.11	promotion p/le sport : Sluc basket	350G
	40 000	vers		65748.182	subv assoc. GN Métropole volley ball	350SUBV
Développement économique	3 000	de	633.2	65748.48	subv p/développement du tourisme	200SUBV
		vers		62268	autres honoraires, conseil	200
Développement économique	-200 000	de	61.1	65742.182	subv SEM d'animation techn H. Poincaré	200SUBV
	-30 000	de	61.1	65748.181	subv Scalen organisation de salons	
	16 000	vers	61.1	65748.59	subv p/développement économique	
	214 000	vers	633.2	65748.174	subv Nancy tourisme et événements	
DSIT	100	de	020.3	6156	maintenance	300
		vers		65888	autres	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Centre de responsabilité	Montant	Budget Transports	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Transports et déplacements	982	de		611,2	gestion du service Handistan	720
		vers	03	6574.1	subv au concessionnaire du réseau	
Transports et déplacements	-15 000	de	04	65735.1	participation au SM des TC suburbains	720SUBV
	-130 000	de	03	739	restitution de la taxe VT	720
	145 000	vers	02	611.1	gestion des transports scolaires	720

III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES

1 – OPERATIONS REELLES

A - Opérations réelles relatives aux admissions en non-valeur

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

A la lecture des informations transmises par la Trésorerie de Nancy Municipale, il est fait état des créances admises en non-valeur, malgré la réalisation de toutes les diligences possibles en la matière, pour le motif "poursuites sans effet". Ces créances pourront éventuellement faire l'objet d'un recouvrement ultérieur, selon le cas, si les débiteurs sont retrouvés et/ou reviennent "à meilleure fortune". La Trésorerie présente également des créances "éteintes" faisant suite à une décision judiciaire ("surendettement" ou "effacement de dette") qui met fin à toute poursuite et tout recouvrement. Ces créances sont juridiquement "éteintes". Au vu de ces éléments, il convient de réaliser un ajustement budgétaire afin de passer les opérations d'admission en non-valeur sur le budget principal.

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	6541		320	48 176 €
				48 176 €

B - Régularisations relatives à des inscriptions budgétaires comptabilisées deux fois lors de l'élaboration du budget primitif 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Il convient de désaffecter les recettes d'investissement doublées lors de la préparation budgétaire 2018, suite à un bug de l'applicatif comptable.

	RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
ANRU : site Plateau	515.4	1318.1	350	660	- 21 634 €
NPNRU : Agglomération	515.6	1311.4	687	660	- 27 500 €
NPNRU : Site les Provinces Laxou	515.6	1311.4	689	660	- 45 000 €
NPNRU : Site Haussonville les Nations	515.6	1311.4	690	660	- 20 000 €
NPNRU : Site Plateau	515.6	1311.8	688	660	- 181 125 €
	515.6	13141	688	660	- 59 500 €
	515.6	1318	688	660	- 73 000 €
Aménagement du Grémillon	735	1326.1	668	420	- 596 450 €
Natura 2000 : plan de gestion pelouse	78.1	1313	694	616	- 136 192 €
	78.1	13158	694	616	- 16 821 €
Voie de la Meurthe	844	1328	8	700	- 200 000 €
					-1 377 222 €

C – Opérations réelles relatives à la répartition contractuelle des honoraires sur les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient de régulariser le paiement des notes d'honoraires du mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération Centre de Congrès Prouvé afin de respecter la répartition contractuelle, inscrite dans le marché du mandataire Solorem, par budgets annexes (Parc de stationnement au titre du parking République et Congrès et événements pour la construction du bâtiment).

BUDGET ANNEXE DU PARC DE STATIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
05	2313	4	200	22 425 €	05	2313	4	200	4 520 €
				22 425 €					4 520 €

BUDGET ANNEXE CONGRES ET EVENEMENTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
02	2313	1	200	4 520 €	02	2313	1	200	22 425 €
				4 520 €					22 425 €

D – Régularisations relatives au refinancement de la dette

SECTION D'INVESTISSEMENT

Suite à une demande de la Trésorerie concernant des réaménagements de dette opérés en 2017 et début 2018, des régularisations comptables doivent être opérées en décision modificative sur les emprunts suivants :

- 9 emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations ont été réaménagés en 2017, pour un encours total de 48,5 M€. Ces emprunts sont répartis sur le budget principal pour un encours de 16,260 M€, sur le budget annexe de l'eau pour 1,075 M€ et sur le budget annexe des transports pour 31,229 M€.
- l'Agence France Locale a racheté un emprunt souscrit initialement par la Métropole auprès de la Royal Bank of Scotland, pour un montant de 6,2 M€ affectés au budget principal.

Afin de procéder à ces diverses régularisations, le compte 166 « Refinancement de dette », qui permet d'enregistrer les opérations de réaménagement et de refinancement de dette pour une meilleure lisibilité des opérations concernées, doit être mouvementé. Ce compte, équilibré en dépenses et en recettes, n'entraîne aucun flux de trésorerie. Le compte 166 est ainsi augmenté de 7,460 M€ en dépenses et en recettes au budget principal, de 1,075 M€ au budget annexe de l'eau et de 31,229 M€ au budget annexe des transports.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	166		320	7 460 000 €	01	166		320	7 460 000 €
				7 460 000 €					7 460 000 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
	166		320	1 075 100 €		166		320	1 075 100 €
				1 075 100 €					1 075 100 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
01	166		320	31 229 000 €	01	166		320	31 229 000 €
				31 229 000 €					31 229 000 €

2 – OPERATIONS D'ORDRE

A – Opérations d'ordre liées aux doubles comptes des travaux justifiés aux S.E.M. dans le cadre des opérations réalisées sous mandat

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Sur l'opération initiale de restructuration du château de Brabois, lancée en 2011 sous mandat de maîtrise d'ouvrage avec SOLOREM en tant que mandataire, le Grand Nancy a donné quitus à SOLOREM de sa gestion. En effet cette opération est définitivement abandonnée avec la conclusion du bail emphytéotique avec le CAP's 54. Ainsi le solde des opérations comptables met à jour un total de dépenses liées au paiement des prestataires intellectuels, dont notamment le maître d'œuvre et le bureau de contrôle technique, à hauteur de 145 161 €, qu'il convient d'inscrire en opérations d'ordre permettant de reconstituer les avances de trésorerie consenties par le Grand Nancy à SOLOREM.

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
Site du Château de Brabois	62.1	21318	73	200.OP	145 161 €	62.1	238	73	200.OP	145 161 €
					145 161 €					145 161 €

BUDGET ANNEXE CONGRES ET EVENEMENTS

Les derniers travaux justifiés reçus du mandataire de l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé, font état d'un montant de dépenses supérieures aux prévisions pour 2018. Il convient ainsi d'ajouter 238 000 € de crédits en dépenses et recettes d'ordre afin de reconstituer une partie des avances versées précédemment au mandataire.

	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
Centre de congrès Prouvé	02	2313	1	200.OR	238 000 €	02	238	1	200.OR	238 000 €
					238 000 €					238 000 €

B -Opérations d'ordre relatives aux amortissements des subventions reçues finançant un bien amortissable : quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice

Lorsqu'une subvention d'investissement perçue par le Grand Nancy finance un bien amortissable, cette subvention fait également l'objet d'un dispositif d'amortissement, prenant la forme d'un titre au compte 777 « quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » et d'un mandat sur une déclinaison du compte 139 « subventions d'investissement inscrites au compte de résultat ». Cette écriture comptable a pour conséquence de financer une fraction de la dotation aux comptes d'amortissement et donc de réduire le coût budgétaire réel d'amortissement. Afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2018, il convient d'ajuster les crédits prévus aux budgets annexes de l'eau et des transports.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DEPENSES			RECETTES		
Article	Service	DM2	Article	Service	DM2
139111	320.OR	34 400 €	777	320.OR	34 930 €
139118	320.OR	530 €			
		34 930 €			34 930 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM2	S/fonction	Article	Service	DM2
01	13911	320.OR	63 440 €	01	777	320.OR	71 180 €
01	13912	320.OR	1 160 €				
01	13917	320.OR	6 480 €				
01	13918	320.OR	100 €				
			71 180 €				71 180 €

C - Opérations d'ordre relatives à la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national

La nomenclature M57 a rendu obligatoire l'amortissement des bâtiments publics pour les Métropoles. Cette opération comptable a été prévue au BP et en dm1 2018. Or cette situation générant un fort surcoût d'amortissement, les décrets n ° 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont autorisé de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées. Cette neutralisation se matérialise par une dépense en section d'investissement au compte 198 en contrepartie d'une recette de fonctionnement au compte 7768.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM2	S/fonction	Article	Service	DM2
01	198	320.OR	7 540 000 €	01	7768	320.OR	7 540 000 €
			7 540 000 €				7 540 000 €

D – Transfert des comptes 2031 en comptes 21

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

En comptabilité publique, les frais d'études engagés en vue de déterminer la faisabilité d'un investissement (comprenant notamment les frais d'ingénierie et d'architecte) sont imputés au compte 2031 « frais d'études ». Or au regard de la réalisation incertaine de l'équipement à ce stade de la procédure, ces frais ne sont pas éligibles au FCTVA. Aussi, une fois que les travaux sont certains, il y a lieu de réaliser une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un titre au compte 2031 et d'un mandat au compte 21 ou 23 correspondant à la nature des travaux. Cette écriture comptable rend ainsi la dépense éligible au FCTVA.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
512	2152	19	320.OP	20 000 €	512	2031	19	320.OP	20 000 €
734	2151	24	320.OP	115 375 €	734	2031	24	320.OP	115 375 €
844	2151	9	320.OP	1 080 €	844	2031	9	320.OP	1 080 €
844	2152	637	320.OP	392 395 €	844	2031	637	320.OP	392 395 €
7211	2158	85	320.OP	111 590 €	7211	2031	85	320.OP	111 590 €
7212	2158	85	320.OP	54 395 €	7212	2031	85	320.OP	54 395 €
314.2	21351	190	320.OP	6 420 €	314.2	2031	190	320.OP	6 420 €
510.2	2151	7	320.OP	15 325 €	510.2	2031	7	320.OP	15 325 €
510.2	2151	161	320.OP	95 660 €	510.2	2031	161	320.OP	95 660 €
515.2	2151	272	320.OP	100 000 €	515.2	2031	272	320.OP	100 000 €
515.7	2151	538	320.OP	12 870 €	515.7	2031	538	320.OP	12 870 €
515.7	2151	600	320.OP	35 250 €	515.7	2031	600	320.OP	35 250 €
515.7	2151	616	320.OP	870 €	515.7	2031	616	320.OP	870 €
515.7	2151	671	320.OP	1 440 €	515.7	2031	671	320.OP	1 440 €
552.1	2151	530	320.OP	15 000 €	552.1	2031	530	320.OP	15 000 €
552.1	2151	603	320.OP	6 490 €	552.1	2031	603	320.OP	6 490 €
62.1	2151	509	320.OP	157 105 €	62.1	2031	509	320.OP	157 105 €
7212	21318	534	320.OP	650 €	7212	2031	534	320.OP	650 €
751.1	21538	376	320.OP	85 835 €	751.1	2031	376	320.OP	85 835 €
758	21351	504	320.OP	3 485 €	758	2031	504	320.OP	3 485 €
76.1	2151	92	320.OP	152 365 €	76.1	2031	92	320.OP	152 365 €
511	21351	13	320.OP	4 200 €	511	2031	13	320.OP	4 200 €
511	2151	196	320.OP	12 840 €	511	2031	196	320.OP	12 840 €
				1 400 640 €					1 400 640 €

E – Cessions à titre onéreux

Il convient de constater budgétairement la sortie de patrimoine des appartements rue de Bastogne à Vandoeuvre-lès-Nancy sur le budget annexe de l'eau. Par ailleurs, il s'agit également d'opérer une cession onéreuse d'un hydrocureur sur le budget annexe de l'assainissement. Il est à noter qu'aucune écriture de plus ou moins value n'est à constater en nomenclature M49.

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES				RECETTES			
Article	Progr	Service	DM2	Article	Progr	Service	DM2
675		320.OR	27 308 €	21311	8181	320.OR	27 308 €
			27 308 €				27 308 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Article	Progr	Service	DM2	Article	Progr	Service	DM2
675		320.OR	22 543 €	2182	9017	320.OR	22 543 €
			22 543 €				22 543 €

F – Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

L'instruction comptable M57 impose de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. L'écriture d'acquisition à titre gratuit se traduit par une dépense sur le compte 21 concerné et une recette sur un compte 13, s'assimilant ainsi à une subvention reçue. Au cas d'espèce, il convient d'intégrer dans le patrimoine métropolitain des partitions pour le Conservatoire régional du Grand Nancy pour une valeur estimée à 2 000 €.

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
Partitions - CNR	311.1	2161	57	320.OP	2 000 €	311.1	1328	57	320.OP	2 000 €
					2 000 €					2 000 €

G – Régularisation du programme 314 – parking relais de Brabois

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les comptes liés à cette opération d'investissement présentent des soldes anormaux depuis plusieurs années alors que l'opération est achevée. Compte tenu de l'ancienneté des écritures (de 9 à 14 ans pour les dépenses du budget principal), il convient de passer des opérations de régularisation afin de solder comptablement ce programme. La régularisation consiste à solder les comptes d'avances présentant un solde anormal, sur le budget principal et sur le budget transports, en contrepartie :

- de l'intégration de la construction dans le patrimoine de la Métropole (ligne « régularisation du compte 238 » dans les tableaux ci-dessous, sur le budget principal et sur le budget transports)
- puis d'une réimputation au compte des opérations sous mandat pour la partie de la construction financée par le CHU (ligne « régularisation des comptes 458 » dans le tableau ci-dessous, pour le seul budget principal).

Après l'enregistrement de ces régularisations, l'intégration comptable dans le patrimoine de la Métropole s'élève à :

- 17 734,16 € sur le budget transports et à
- 599 056,63 € (1 121 517,45 € d'intégration corrigée avec une réimputation pour un montant de 522 460,82 €) sur le budget principal.

L'enregistrement de ces régularisations permettra de procéder au transfert comptable de ces immobilisations du budget principal vers le budget annexe transports.

BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
régularisation compte 238	821	231314	314	320.OP	1 121 520 €	821	238	314	320.OP	1 121 520 €
régularisation comptes 458	821	458100314	314	320.OP	522 465 €	821	231314	314	320.OP	522 465 €
					1 643 985 €					1 643 985 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2	S/fonction	Article	Progr	Service	DM2
régularisation compte 238	03	2313	314	320.OP	17 735 €	03	238	314	320.OP	17 735 €
					17 735 €					17 735 €